

**LEGRAND SA**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

**(Exercice clos le 31 décembre 2024)**

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**(Exercice clos le 31 décembre 2024)**

A l'Assemblée Générale  
**LEGRAND SA**  
BP 523  
128, av Mal de Lattre de Tassigny  
87045 LIMOGES Cedex

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société LEGRAND SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### ***Valeur recouvrable des goodwill et des marques à durée de vie indéfinie***

#### Risque identifié

Au 31 décembre 2024, les actifs incorporels du Groupe, en valeur nette, sont notamment constitués des marques à durée de vie indéfinie (1 408 millions d'euros) ainsi que des goodwill (6 897 millions d'euros).

La Direction du Groupe considère que la valeur recouvrable de ces actifs s'apprécie au niveau de regroupements d'unités génératrices de trésorerie (UGT) qui correspondent au niveau de suivi de la performance et d'allocation des ressources par le Comité de Direction, comme indiqué dans les notes 2.1 « Informations sectorielles » et 3.2 « Goodwill » de l'annexe aux comptes consolidés.

Comme mentionné à la note 1.2.3.1 « Perte de valeur des goodwill et dépréciation des autres immobilisations incorporelles », ces actifs font l'objet d'un test de perte de valeur annuellement, ainsi qu'à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur. Ils peuvent présenter un risque de dépréciation lié à des facteurs internes ou externes, dont les évolutions sont susceptibles d'avoir une incidence sur les prévisions de flux de trésorerie des UGT auxquelles sont rattachés ces actifs, et par conséquent, sur la détermination de leur valeur recouvrable.

Les modalités des tests de perte de valeur et les principales hypothèses retenues sont présentées dans les notes 3.1.1 « Marques à durée d'utilité indéfinie et définie » et 3.2 « Goodwill » de l'annexe aux comptes consolidés.

Ces tests de perte de valeur sont sensibles aux hypothèses utilisées, notamment celles relatives au taux de marge opérationnelle, au taux d'actualisation et au taux de croissance appliqués aux flux de trésorerie futurs.

Nous avons considéré l'évaluation de la valeur recouvrable des goodwill et des marques à durée de vie indéfinie comme un point clé de l'audit en raison de l'importance significative de ces éléments dans les comptes de votre Groupe, de la sensibilité des estimations, et du jugement requis de la Direction pour déterminer les hypothèses utilisées dans la réalisation des tests de perte de valeur.

#### Notre réponse

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par le Groupe aux normes comptables en vigueur pour réaliser les tests de perte de valeur.

Nous avons également vérifié la cohérence de l'approche retenue par la Direction pour regrouper les UGT au niveau desquelles sont réalisés les tests de perte de valeur avec le suivi de gestion mis en place par le Groupe.

Nous avons adapté notre approche d'audit en fonction de notre analyse du risque de perte de valeur qui est variable selon les UGT ainsi regroupées.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la valeur nette comptable des actifs nets rattachés aux UGT ou groupes d'UGT testés avec les données comptables du Groupe ;
- Analyser, avec l'appui de nos experts inclus dans l'équipe d'audit, la cohérence des hypothèses clés utilisées par la Direction dans ses tests que sont le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini en se référant à la fois à des données de marchés externes et à des analyses sur des sociétés comparables ;

- Corroborer les projections de flux de trésorerie futurs au regard des réalisations passées, des budgets établis par la Direction du Groupe et de notre connaissance des activités confortée par des entretiens avec la Direction du contrôle de gestion du Groupe ;
- Apprécier la sensibilité des évaluations aux principales hypothèses et tester par sondage l'exactitude arithmétique des calculs effectués par le Groupe ;

Nous avons apprécié le caractère approprié de l'information donnée dans les notes aux comptes consolidés.

### ***Évaluation des litiges et passifs éventuels***

#### **Risque identifié**

Votre Groupe est impliqué dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges, procédures au titre de la concurrence, contentieux et enquêtes, avec des tiers ou des autorités judiciaires et/ou administratives, y compris fiscales.

Comme indiqué dans la note 5.5 « Litiges et passifs éventuels » de l'annexe aux comptes consolidés, les risques associés sont, selon les cas, provisionnés au passif du bilan dès lors qu'ils remplissent les critères de comptabilisation des normes IFRS (notes 4.4 « Provisions » et 4.7 « Impôts différés ») ou constituent des passifs éventuels.

En raison de l'incidence potentielle sur les comptes consolidés, du degré de jugement requis de la Direction et de l'incertitude entourant la résolution de ces procédures, nous avons considéré que l'évaluation des litiges et passifs éventuels constitue un point clé de notre audit.

#### **Notre réponse**

Nous avons effectué un examen critique des litiges, procédures au titre de la concurrence, contentieux et enquêtes ainsi que des provisions comptabilisées ou passifs éventuels afférents présentés dans les états financiers.

Nos travaux ont consisté à :

- Examiner les procédures mises en œuvre par la Direction pour identifier, évaluer et rendre compte de l'ensemble des risques et litiges ;
- Nous entretenir avec les Directions générale, fiscale et juridique de la société (en France et à l'étranger) et analyser la documentation sous-jacente des procédures en cours ;
- Examiner, le cas échéant avec l'aide de nos propres spécialistes, les éléments de procédure et/ou les avis juridiques ou techniques rendus par des cabinets d'avocats ou d'experts externes choisis par la Direction ;
- Apprécier l'analyse de la probabilité d'occurrence des risques effectuée par la Direction ainsi que les hypothèses sur la base desquelles les provisions ont été estimées, au regard de la documentation correspondante ;
- Apprécier le caractère approprié de l'information donnée dans les notes aux comptes consolidés.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

### ***Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel***

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société LEGRAND SA par l'assemblée générale du 6 juin 2003 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 31 mai 2023 pour le cabinet Forvis Mazars & Associés.

Au 31 décembre 2024, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 22<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption, dont 19 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé, et le cabinet Forvis Mazars & Associés dans la 2<sup>ème</sup> année de sa mission.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 7 mars 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Forvis Mazars & Associés



Camille Phelizon

Flora Camp

Gaël Lamant

# 08

---

## **Informations financières consolidées concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats du Groupe**

<b>8.1 - États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023</b>	<b>2</b>
8.1.1 - Compte de résultat consolidé	2
8.1.2 - État du résultat global de la période	3
8.1.3 - Bilan consolidé	4
8.1.4 - Tableau des flux de trésorerie consolidés	6
8.1.5 - Tableau de variation des capitaux propres consolidés	7
8.1.6 - Notes annexes aux états financiers consolidés	8



## 8.1 - États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

### 8.1.1 - Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<b>Chiffre d'affaires (notes 2.1 et 2.2)</b>	<b>8 648,9</b>	<b>8 416,9</b>
<b>Charges opérationnelles (note 2.3)</b>		
Coût des ventes	(4 182,8)	(4 018,0)
Frais administratifs et commerciaux	(2 277,6)	(2 196,2)
Frais de recherche et développement	(406,1)	(376,3)
Autres produits (charges) opérationnels	(139,7)	(234,8)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1 642,7</b>	<b>1 591,6</b>
Charges financières	(153,9)	(121,0)
Produits financiers	103,0	87,6
Gains (pertes) de change	(13,9)	(8,6)
<b>Résultat financier</b>	<b>(64,8)</b>	<b>(42,0)</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>1 577,9</b>	<b>1 549,6</b>
Impôts sur le résultat (note 2.4)	(409,0)	(401,1)
<b>Résultat des entités mises en équivalence</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Résultat net de la période</b>	<b>1 168,9</b>	<b>1 148,5</b>
Dont :		
- Résultat net part du Groupe	1 166,4	1 148,5
- Intérêts minoritaires	2,5	0,0
Résultat net par action (en euros) (note 4.1.3)	4,452	4,333
Résultat net dilué par action (en euros) (note 4.1.3)	4,423	4,304

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## 8.1.2 - État du résultat global de la période

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Résultat net de la période	1 168,9	1 148,5
<i>Éléments du résultat global pouvant être appelés à un reclassement ultérieur dans la section résultat net</i>		
Réserves de conversion	259,9	(129,1)
Couvertures de flux de trésorerie (note 5.1.1.1)	(12,9)	(6,5)
Impôts sur éléments directement reconnus en capitaux propres	4,7	(2,5)
<i>Éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans la section résultat net</i>		
Écarts actuariels (note 4.5.1.1)	1,0	(10,1)
Impôts sur éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	(0,3)	2,7
Autres	(0,4)	0,0
<b>Résultat global de la période</b>	<b>1 420,9</b>	<b>1 003,0</b>
Dont :		
- Groupe	1 419,9	1 002,6
- Intérêts minoritaires	1,0	0,4

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

### 8.1.3 - Bilan consolidé

#### ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<b>Actifs non courants</b>		
Immobilisations incorporelles (note 3.1)	2 644,3	2 436,9
Goodwill (note 3.2)	6 897,2	5 476,2
Immobilisations corporelles (note 3.3)	913,8	848,3
Droits d'utilisation d'actifs (note 3.4)	294,9	260,8
Titres mis en équivalence	0,0	0,0
Autres titres immobilisés	43,0	27,7
Autres actifs non courants	142,4	145,5
Impôts différés (note 4.7)	178,7	141,0
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>11 114,3</b>	<b>9 336,4</b>
<b>Actifs courants</b>		
Stocks (note 3.5)	1 320,9	1 222,3
Créances clients et comptes rattachés (note 3.6)	1 051,0	969,9
Créances d'impôt courant ou exigible	212,5	192,7
Autres créances courantes (note 3.7)	294,3	302,9
Autres actifs financiers courants	1,3	1,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3.8)	2 080,7	2 815,4
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>	<b>4 960,7</b>	<b>5 505,0</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>16 075,0</b>	<b>14 841,4</b>

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## PASSIF

(en millions d'euros)

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social (note 4.1)	1 049,0	1 056,1
Réserves (notes 4.2 et 4.3.1)	6 679,9	6 126,5
Réserves de conversion (note 4.3.2)	(198,5)	(459,9)
Capitaux propres revenant au Groupe	7 530,4	6 722,7
Intérêts minoritaires	17,7	12,0
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>7 548,1</b>	<b>6 734,7</b>
<b>Passifs non courants</b>		
Provisions non courantes (note 4.4. et 4.5.2)	167,1	176,8
Avantages postérieurs à l'emploi (note 4.5.1)	137,6	136,2
Emprunts non courants (note 4.6.1)	4 642,7	4 089,0
Impôts différés (note 4.7)	1 004,0	930,3
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>5 951,4</b>	<b>5 332,3</b>
<b>Passifs courants</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	963,6	936,5
Dettes d'impôt courant ou exigible	48,1	61,9
Provisions courantes (note 4.4)	178,1	153,9
Autres passifs courants (note 4.8)	941,8	888,1
Emprunts courants (note 4.6.2)	443,5	732,3
Autres passifs financiers courants	0,4	1,7
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>	<b>2 575,5</b>	<b>2 774,4</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>16 075,0</b>	<b>14 841,4</b>

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## 8.1.4 - Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<b>Résultat net de la période</b>	<b>1 168,9</b>	<b>1 148,5</b>
Mouvements des actifs et passifs n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :		
– Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles (note 2.3)	140,4	126,2
– Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles (note 2.3)	131,0	129,4
– Amortissements et dépréciations des frais de développement capitalisés (note 2.3)	24,4	36,8
– Amortissements et dépréciations des droits d'utilisation d'actifs (note 3.4)	83,9	77,7
– Amortissement des charges financières	5,2	3,8
– Perte de valeur des goodwill (note 3.2)	0,0	0,0
– Variation des impôts différés non courants	6,7	12,4
– Variation des autres actifs et passifs non courants (notes 4.4 et 4.5)	28,8	2,8
– Pertes (gains) de change latents	0,1	4,8
– Résultat des entités mises en équivalence	0,0	0,0
– Autres éléments n'ayant pas d'incidence sur la trésorerie	7,8	14,0
– (Plus-values) moins-values sur cessions d'activités et d'actifs	1,4	44,1
Variation du besoin en fonds de roulement :		
– Stocks (note 3.5)	(56,5)	123,9
– Créances clients et comptes rattachés (note 3.6)	11,4	43,1
– Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(11,7)	30,0
– Autres actifs et passifs opérationnels (notes 3.7 et 4.8)	(18,5)	38,9
<b>Flux de trésorerie des opérations courantes</b>	<b>1 523,3</b>	<b>1 836,4</b>
– Produit résultant des cessions d'actifs	6,8	1,7
– Investissements (notes 3.1 et 3.3)	(210,3)	(222,5)
– Frais de développement capitalisés	(29,3)	(30,8)
– Variation des autres actifs et passifs financiers non courants	7,4	(69,1)
– Acquisition et cession de filiales (sous déduction de la trésorerie) (note 1.4.2)	(1 510,4)	(92,6)
<b>Flux de trésorerie des opérations d'investissements</b>	<b>(1 735,8)</b>	<b>(413,3)</b>
– Augmentation de capital et prime d'émission (note 4.1.1)	0,0	0,0
– Cession (rachat) d'actions propres et contrat de liquidité (note 4.1.2)	(46,3)	(439,4)
– Dividendes payés par Legrand (note 4.1.3)	(547,0)	(504,0)
– Dividendes payés par des filiales de Legrand	0,0	0,0
– Nouveaux financements long terme (note 4.6)	801,5	700,0
– Remboursement des financements long terme* (note 4.6)	(94,4)	(79,6)
– Frais d'émission de la dette	(15,4)	(3,3)
– Augmentation (diminution) des financements court terme (note 4.6)	(613,9)	(555,7)
– Acquisition de parts d'intérêts sans prise de contrôle des filiales (note 1.4.2)	(20,3)	(45,0)
<b>Flux de trésorerie des opérations financières</b>	<b>(535,8)</b>	<b>(927,0)</b>
Effet net des conversions sur la trésorerie	13,6	(27,5)
<b>Variation nette de la trésorerie</b>	<b>(734,7)</b>	<b>468,6</b>
Trésorerie au début de la période	2 815,4	2 346,8
<b>Trésorerie à la fin de la période (note 3.8)</b>	<b>2 080,7</b>	<b>2 815,4</b>
Détail de certains éléments :		
– intérêts payés au cours de la période**	91,7	63,0
– impôts sur les bénéfices payés au cours de la période	437,0	462,8

\*Dont 80,0 millions d'euros de remboursement de dettes financières de location pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2024 (75,3 millions d'euros pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2023).

\*\*Les intérêts payés sont inclus dans les flux de trésorerie des opérations courantes ; dont 11,9 millions d'euros d'intérêts liés aux dettes financières de location pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2024 (9,0 millions d'euros pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2023).

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## 8.1.5 - Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Capitaux propres revenant au Groupe							
(en millions d'euros)	Capital social	Réserves	Réserves de conversion	Écarts actuariels*	Total	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>1 067,3</b>	<b>5 947,6</b>	<b>(330,4)</b>	<b>(47,3)</b>	<b>6 637,2</b>	<b>5,6</b>	<b>6 642,8</b>
Résultat net de la période		1 148,5			1 148,5	0,0	1 148,5
Autres éléments du résultat global		(9,0)	(129,5)	(7,4)	(145,9)	0,4	(145,5)
<b>Résultat global de la période</b>		<b>1 139,5</b>	<b>(129,5)</b>	<b>(7,4)</b>	<b>1 002,6</b>	<b>0,4</b>	<b>1 003,0</b>
Dividendes versés		(504,0)			(504,0)	0,0	(504,0)
Augmentation de capital et prime d'émission	0,0	0,0			0,0		0,0
Annulation d'actions propres	(11,2)	(228,5)			(239,7)		(239,7)
Cession nette (rachat net) d'actions propres et contrat de liquidité		(199,7)			(199,7)		(199,7)
Variation de périmètre**		(8,0)			(8,0)	6,0	(2,0)
Impôts courants sur rachats d'actions propres		0,1			0,1		0,1
Paiements fondés sur des actions		34,2			34,2		34,2
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>1 056,1</b>	<b>6 181,2</b>	<b>(459,9)</b>	<b>(54,7)</b>	<b>6 722,7</b>	<b>12,0</b>	<b>6 734,7</b>
Résultat net de la période		1 166,4			1 166,4	2,5	1 168,9
Autres éléments du résultat global		(8,6)	261,4	0,7	253,5	(1,5)	252,0
<b>Résultat global de la période</b>		<b>1 157,8</b>	<b>261,4</b>	<b>0,7</b>	<b>1 419,9</b>	<b>1,0</b>	<b>1 420,9</b>
Dividendes versés		(547,0)			(547,0)		(547,0)
Augmentation de capital et prime d'émission (note 4.1.1)	0,0	0,0			0,0		0,0
Annulation d'actions propres (note 4.1.1)	(7,1)	(152,9)			(160,0)		(160,0)
Cession nette (rachat net) d'actions propres et contrat de liquidité (note 4.1.2)		113,7			113,7		113,7
Variation de périmètre**		(56,6)			(56,6)	4,7	(51,9)
Impôts courants sur rachats d'actions propres		0,0			0,0		0,0
Paiements fondés sur des actions (note 4.2)		37,7			37,7		37,7
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>1 049,0</b>	<b>6 733,9</b>	<b>(198,5)</b>	<b>(54,0)</b>	<b>7 530,4</b>	<b>17,7</b>	<b>7 548,1</b>

\* Nets d'impôts différés.

\*\* Correspond principalement aux augmentations des pourcentages d'intérêt par complément d'acquisition, ainsi qu'aux puts sur intérêts minoritaires.

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## 8.1.6 - Notes annexes aux états financiers consolidés

<b>Chiffres clés</b>	<b>9</b>
<b>NOTE 1 - Bases de préparation des comptes consolidés</b>	<b>10</b>
NOTE 1.1 Informations générales	10
NOTE 1.2 Principes comptables	10
NOTE 1.3 Opérations et événements importants de la période	12
NOTE 1.4 Périmètre de consolidation	13
<b>NOTE 2 - Résultats de l'exercice</b>	<b>15</b>
NOTE 2.1 Informations sectorielles	15
NOTE 2.2 Chiffre d'affaires	17
NOTE 2.3 Principales charges opérationnelles par nature	18
NOTE 2.4 Impôts sur le résultat	19
<b>NOTE 3 - Détails sur les éléments non courants et courants de l'actif</b>	<b>19</b>
NOTE 3.1 Immobilisations incorporelles	19
NOTE 3.2 <i>Goodwill</i>	21
NOTE 3.3 Immobilisations corporelles	23
NOTE 3.4 Droits d'utilisation d'actifs	25
NOTE 3.5 Stocks	27
NOTE 3.6 Créances clients et comptes rattachés	28
NOTE 3.7 Autres créances courantes	28
NOTE 3.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie	29
<b>NOTE 4 - Détails sur les éléments non courants et courants du passif</b>	<b>29</b>
NOTE 4.1 Capital social et résultat net par action	29
NOTE 4.2 Plans de souscription ou d'achat d'actions et plans d'actions de performance	31
NOTE 4.3 Réserves et réserves de conversion	36
NOTE 4.4 Provisions	37
NOTE 4.5 Avantages long terme au personnel	37
NOTE 4.6 Emprunts non courants et courants	41
NOTE 4.7 Impôts différés	44
NOTE 4.8 Autres passifs courants	45
<b>NOTE 5 - Autres informations</b>	<b>45</b>
NOTE 5.1 Instruments financiers et gestion des risques	45
NOTE 5.2 Enjeux climatiques	49
NOTE 5.3 Informations relatives aux parties liées	51
NOTE 5.4 Engagements hors bilan	51
NOTE 5.5 Litiges et passifs éventuels	51
NOTE 5.6 Honoraires des Commissaires aux comptes	52
NOTE 5.7 Événements postérieurs à la clôture	52
NOTE 5.8 Réconciliation des chiffres clés	52

## CHIFFRES CLÉS

(en millions d'euros)	2024	2023
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>8 648,9</b>	<b>8 416,9</b>
Résultat opérationnel ajusté	1 776,0	1 770,2
En % du chiffre d'affaires	20,5 %	21,0 %
	20,6 % avant acquisitions <sup>(1)</sup>	
Résultat opérationnel	1 642,7	1 591,6
En % du chiffre d'affaires	19,0 %	18,9 %
Résultat net part du Groupe ajusté	1 166,4	1 203,1
En % du chiffre d'affaires	13,5 %	14,3 %
Résultat net part du Groupe	1 166,4	1 148,5
En % du chiffre d'affaires	13,5 %	13,6 %
Cash flow libre normalisé	1 357,0	1 326,7
En % du chiffre d'affaires	15,7 %	15,8 %
Cash flow libre	1 290,5	1 584,8
En % du chiffre d'affaires	14,9 %	18,8 %
<b>Dettes financières nettes au 31 décembre</b>	<b>3 005,5</b>	<b>2 005,9</b>

(1) À périmètre 2023 et hors Russie.

Le résultat opérationnel ajusté est défini comme le résultat opérationnel ajusté : i/ des amortissements et dépréciations liés aux revalorisations d'actifs lors des acquisitions et des autres impacts sur le compte de résultat liés aux acquisitions, ii/ des impacts liés au désengagement de Russie (dépréciation d'actifs et cession effective), ainsi que, iii/ le cas échéant, des pertes de valeur de goodwill.

Le cash flow libre est défini comme la somme des flux de trésorerie des opérations courantes et du produit résultant des cessions d'actifs, minorée des investissements et des frais de développement capitalisés.

Le cash flow libre normalisé est défini comme la somme des flux de trésorerie des opérations courantes, sur la base d'un besoin en fonds de roulement représentant 10 % du chiffre d'affaires des 12 derniers mois à structure et taux de change constants et rapporté à la période considérée, et du produit résultant des cessions d'actifs, minorée des investissements et des frais de développement capitalisés.

La dette financière nette est définie comme la somme des emprunts courants et des emprunts non courants minorée de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des valeurs mobilières de placement.

La réconciliation des chiffres clés avec les états financiers est disponible dans la note 5.8.



**NOTE 1 - Bases de préparation des comptes consolidés****NOTE 1.1 Informations générales**

Legrand (« la Société ») et ses filiales (collectivement « Legrand » ou « le Groupe ») constituent le spécialiste mondial des infrastructures électriques et numériques du bâtiment.

Le Groupe compte des filiales de production ou de distribution et des bureaux dans près de 90 pays et vend ses produits dans environ 170 pays.

La Société est une société anonyme (K65D) immatriculée et domiciliée en France. Son siège social se situe 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 87000 Limoges (France).

Le 10 avril 2024, le document d'enregistrement universel au titre de l'exercice 2023 a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.24-0270.

Les présents états financiers consolidés couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, ils ont été arrêtés le 12 février 2025 par le Conseil d'administration.

Tous les montants sont présentés en millions d'euros avec un chiffre après la virgule, sauf indication contraire. Certains totaux peuvent présenter des écarts d'arrondis.

**NOTE 1.2 Principes comptables**

Legrand est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de commerce.

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis pour la période de douze mois close le 31 décembre 2024, conformément aux normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) et aux publications du Comité d'interprétations IFRS (*IFRS Interpretations Committee*) telles qu'adoptées par l'Union européenne et d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les textes publiés par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et non adoptés au niveau Européen ne sont pas applicables au Groupe.

La présentation des états financiers en normes IFRS repose sur certaines estimations comptables déterminantes. Elle exige aussi que la Direction exerce son jugement dans l'application des principes comptables. Les domaines complexes ou impliquant une marge d'appréciation élevée, ou ceux dans lesquels les hypothèses et les estimations ont une incidence importante sur les états financiers consolidés sont indiqués en note 1.2.3.

Les comptes consolidés sont établis selon la convention des coûts historiques à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans la note 5.1.1.2.

**NOTE 1.2.1 Nouvelles normes, amendements ou interprétations pouvant avoir une incidence sur les états financiers du Groupe****NOTE 1.2.1.1 Nouvelles normes, amendements ou interprétations appliqués par le Groupe de manière obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, avec incidence significative sur les états financiers 2024 du Groupe**

Non applicable.

**NOTE 1.2.1.2 Nouvelles normes, amendements ou interprétations appliqués par le Groupe de manière obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, sans incidence significative sur les états financiers 2024 du Groupe****Amendement à IAS 1 – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants**

En janvier 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 1 – Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants.

Cet amendement vise à préciser les critères de classement d'un passif en tant que passif courant ou non courant.

L'application de cet amendement n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers du Groupe au 31 décembre 2024.

**Amendements à IFRS 16 – Dette de location dans une transaction de cession-bail**

En septembre 2022, l'IASB a publié les amendements à la norme IFRS 16 – Dette de location dans une transaction de cession-bail.

Ces amendements apportent des clarifications sur l'évaluation ultérieure des transactions de cession-bail lorsque la vente initiale de l'actif sous-jacent répond aux critères d'IFRS 15 pour être comptabilisée comme une vente. En particulier, ces amendements précisent comment évaluer ultérieurement la dette de location résultant de ces transactions en présence de loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux.

L'application de ces amendements n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers du Groupe au 31 décembre 2024.

### **Amendement à IAS 7 / IFRS 7 – Accords de financement des fournisseurs**

En mai 2023, l'IASB a publié un projet intitulé Accords de financement de fournisseurs (Projet de modification d'IAS 7 et d'IFRS 7) afin d'ajouter des obligations d'information et des « indications » dans les obligations existantes exigeant des entités de fournir des informations qualitatives et quantitatives au sujet des ententes de financement de fournisseurs.

Une entité doit appliquer les modifications d'IAS 7 pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 (et l'application anticipée est permise) et les modifications d'IFRS 7 au moment d'appliquer celles d'IAS 7.

L'application de cet amendement n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers du Groupe au 31 décembre 2024.

### **NOTE 1.2.1.3 Nouvelles normes, amendements ou nouvelles interprétations adoptés par l'Union européenne d'application obligatoire au Groupe à compter des exercices futurs**

#### **Amendement IAS 21 – Absence de convertibilité**

En août 2023, l'IASB a publié le document intitulé « Absence de convertibilité (modifications d'IAS 21) », qui renferme des indications pour préciser dans quelles situations une monnaie est convertible et comment déterminer le cours de change en l'absence de convertibilité.

Cet amendement est d'application obligatoire pour les exercices ouverts au plus tard à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Une application anticipée est permise. Si l'entité applique la modification à une période antérieure, elle doit l'indiquer. La date de première application est la date d'ouverture de l'exercice pour lequel l'entité applique la présente norme pour la première fois.

Cet amendement ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

### **NOTE 1.2.1.4 Nouvelles normes, amendements ou nouvelles interprétations non encore adoptés par l'Union européenne d'application obligatoire au Groupe à compter des exercices futurs**

#### **Amendement IFRS 9 – Exigences de classement et d'évaluation des instruments financiers**

En mai 2024, l'IASB a publié des amendements à la norme IFRS 9 – Exigences de classement et d'évaluation des instruments financiers.

Avec ces amendements, l'IASB a également introduit des exigences d'informations supplémentaires afin d'accroître la transparence pour les investisseurs concernant les investissements dans des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par l'intermédiaire d'autres éléments du résultat global et d'instruments financiers comportant des caractéristiques conditionnelles, par exemple des caractéristiques liées à des objectifs ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance).

Cet amendement, qui n'a pas encore été adopté par l'Union européenne, devrait entrer en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Cet amendement ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

#### **Nouvelle norme IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers**

En avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18 visant à améliorer la comparabilité, la qualité et la transparence des informations financières. Cette norme renforce le rôle de présentation structurée des états financiers primaires et souligne l'importance des notes annexes. Elle introduit des règles d'agrégation et de désagrégation pour une meilleure granularité des informations.

Cette norme qui n'a pas encore été adoptée par l'Union européenne, devrait entrer en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027.

L'analyse d'impact est en cours.

### **NOTE 1.2.1.5 Normes nouvellement applicables par le Groupe**

#### **Amendement à IAS 12 – Réforme fiscale internationale – Modèle de règle du Pilier 2**

En décembre 2022, l'Union européenne a publié la Directive 2022/2523 afin de mettre en œuvre la réforme fiscale de l'OCDE.

Cette directive s'applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

De plus, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 12 « Réforme fiscale internationale – Modèle de règle du Pilier 2 » applicable pour les exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, qui introduit une exemption temporaire à la comptabilisation des actifs ou passifs d'impôts différés liés à cet impôt minimum.

Cette réforme n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers du Groupe au 31 décembre 2024.

### **NOTE 1.2.2 Principes de consolidation**

Les filiales sont consolidées si elles sont contrôlées par le Groupe.

Le Groupe exerce un contrôle exclusif sur une entité lorsqu'il détient le pouvoir sur cette entité, c'est-à-dire qu'il dispose de

droits substantifs pour diriger les activités clés de l'entité, qu'il a une exposition ou des droits aux rendements variables de cette entité ; et lorsqu'il a la capacité d'agir sur ces rendements.

De telles entités sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à la date à laquelle ce contrôle cesse.

Une entité sur laquelle le Groupe exerce :

- soit une influence notable (situation qui se produit généralement lorsque la participation du Groupe représente plus de 20 % des droits de vote sans toutefois lui conférer de droits substantifs pour diriger les activités clés de l'entité) ;
- soit un contrôle conjoint (situation où la participation confère au Groupe des droits substantifs pour diriger

conjointement avec un partenaire les activités clés de l'entité, *i.e.* ne confère pas au Groupe le contrôle exclusif) ; est consolidée par mise en équivalence.

De telles entités sont initialement constatées au coût d'acquisition et consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à la date à laquelle ce contrôle cesse.

Les éléments comptables portés dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont mesurés dans la monnaie du principal espace économique dans lequel elles exercent leurs activités (« monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société.

### NOTE 1.2.3 Utilisation de jugements et d'estimations

La préparation des états financiers conformes aux IFRS exige que la Direction réalise des estimations et formule des hypothèses qui se traduisent dans la détermination des actifs et des passifs inscrits au bilan, des actifs et passifs éventuels, ainsi que des produits et charges enregistrés dans le compte de résultat de la période comptable considérée. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Ces estimations et ces appréciations sont régulièrement revues et se fondent sur l'expérience historique et d'autres facteurs, notamment sur des anticipations d'événements futurs jugées raisonnables compte tenu des circonstances.

#### NOTE 1.2.3.1 Perte de valeur des *goodwill* et dépréciation des autres immobilisations incorporelles

Le Groupe effectue au moins une fois par an un test de perte de valeur des marques à durée d'utilité indéfinie et des *goodwill*, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est définie sont amorties sur leur durée d'utilité et font également l'objet de tests de dépréciation quand apparaissent certains indicateurs de dépréciation.

Des événements futurs pourraient amener le Groupe à conclure à l'existence de dépréciations ou de pertes de valeur

de certains actifs incorporels associés aux activités acquises. Toute perte de valeur résultante pourrait avoir une incidence défavorable non négligeable sur la situation financière consolidée et sur le résultat opérationnel du Groupe.

Les prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés (utilisés pour les tests périodiques de perte de valeur des *goodwill* et des marques à durée d'utilité indéfinie) reposent sur des estimations réalisées par la Direction sur des hypothèses clés, en particulier sur les taux d'actualisation, les taux de croissance et de rentabilité moyen terme.

#### NOTE 1.2.3.2 Comptabilisation des impôts sur le résultat

Dans le cadre de la préparation des comptes consolidés, le Groupe est tenu d'évaluer les impôts sur le résultat dans chacun des pays où il est implanté. Cette opération consiste à estimer l'exposition réelle actuelle à l'impôt et à évaluer les différences temporelles découlant d'un traitement différent de postes, comme les produits ou les charges constatés d'avance, aux fins fiscales et comptables. Ces différences donnent lieu à des impôts différés actifs et passifs, qui sont constatés dans le bilan consolidé.

Le Groupe doit ensuite évaluer la recouvrabilité des actifs d'impôts différés sur le bénéfice imposable. Seuls sont

activés les impôts différés pour lesquels la recouvrabilité est probable, sur la base des prévisions de bénéfice fiscal validées par la Direction.

Le Groupe n'a pas reconnu la totalité des impôts différés actifs car il est probable qu'il ne pourra pas utiliser une partie de ces actifs avant leur expiration, cette partie se composant essentiellement de pertes d'exploitation nettes reportées sur les exercices suivants et de crédits d'impôts étrangers. L'appréciation est fondée sur les estimations de la Direction du bénéfice imposable futur par territoire d'activité et sur le délai pendant lequel les impôts différés actifs seront recouvrables.

#### NOTE 1.2.3.3 Autres actifs et passifs soumis à estimation

Les autres actifs et passifs soumis à l'utilisation d'estimations comprennent les provisions pour retraite, la dépréciation des autres actifs (créances clients, stocks, actifs financiers), les paiements fondés sur des actions, les provisions pour

risques et charges, les droits d'utilisation d'actifs, les frais de développement capitalisés ainsi que les ristournes de fin d'année qui pourraient être accordées aux clients.

### NOTE 1.3 Opérations et événements importants de la période

Aucune opération ni aucun événement significatifs ne sont à signaler au cours de la période.

## NOTE 1.4 Périmètre de consolidation

### NOTE 1.4.1 Liste des principales sociétés consolidées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Legrand et des 249 filiales qu'elle contrôle.

La liste suivante indique les principales filiales opérationnelles consolidées au 31 décembre 2024 par intégration globale.

#### Europe

Legrand Group Belgium	Belgique	Diegem
Legrand Group España	Espagne	Madrid
Ensto Building Systems	Finlande	Porvoo
Legrand France	France	Limoges
Legrand SNC	France	Limoges
Netatmo	France	Boulogne-Billancourt
Legrand ZRT	Hongrie	Szentes
Davenham Switchgear Limited	Irlande	Dublin
Bticino SpA	Italie	Varese
Borri SpA	Italie	Bibbiena
Legrand Nederland B.V.	Pays-Bas	Boxtel
Legrand Pologne	Pologne	Zabkowice
Legrand Electric	Royaume-Uni	Birmingham
Emos	République tchèque	Prerov
Inform Elektronik	Turquie	Pelitli
Legrand Elektrik	Turquie	Gebze

#### Amérique du Nord et Centrale

Approved Network LLC	États-Unis	Westlake Village
Finelite Inc.	États-Unis	Union City
Focal Point LLC	États-Unis	Chicago
Kenall Manufacturing Co.	États-Unis	Kenosha
Legrand AV Inc.	États-Unis	Eden Prairie
Legrand DPC, LLC	États-Unis	West Hartford
Pass & Seymour Inc.	États-Unis	Syracuse
Raritan Inc.	États-Unis	Somerset
Starline Holdings LLC	États-Unis	Canonsburg
The WattStopper Inc.	États-Unis	Santa Clara
The Wiremold Company	États-Unis	West Hartford
Bticino de Mexico SA de CV	Mexique	Querétaro

#### Reste du Monde

Legrand Group Pty Ltd	Australie	Sydney
Clamper Industria e Comercio S.A	Brésil	Belo Horizonte
Legrand Brazil LTDA	Brésil	Sao Paulo
HDL Da Amazonia Industria Eletronica Ltda	Brésil	Manaus
Legrand Bticino Chile Ltda	Chili	Santiago
Servicios de Respaldo de Energía Técnica Spa	Chili	Antofagasta
DongGuan Rocom Electric	Chine	Dongguan
Legrand Intelligent Electrical (Huizhou) co., Ltd	Chine	Huizhou
Legrand Low Voltage Electrical (Wuxi) Co.,Ltd	Chine	Wuxi
Legrand Colombia	Colombie	Bogota
Novateur Electrical and Digital Systems	Inde	Bombay

**NOTE 1.4.2 Évolution du périmètre de consolidation**

Le calendrier d'intégration, dans les comptes consolidés, des acquisitions réalisées depuis fin 2022 est le suivant :

2023	31 mars	30 juin	30 septembre	31 décembre
<b>Intégration globale</b>				
Voltadis	Au bilan uniquement	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
A. & H. Meyer	Au bilan uniquement	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Power Control	Au bilan uniquement	Au bilan uniquement	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Encelium	Au bilan uniquement	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Clamper	Au bilan uniquement	Au bilan uniquement	Au bilan uniquement	11 mois de résultat
Teknica			Au bilan uniquement	4 mois de résultat
MSS				Au bilan uniquement

Legrand a réalisé, en date du 4 octobre 2023, la cession de son activité russe.

2024	31 mars	30 juin	30 septembre	31 décembre
<b>Intégration globale</b>				
Voltadis	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
A. & H. Meyer	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Power Control	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Encelium	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Clamper	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
Teknica	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
MSS	Au bilan uniquement	6 mois de résultat	9 mois de résultat	12 mois de résultat
ZPE Systems	Au bilan uniquement	Au bilan uniquement	Au bilan uniquement	12 mois de résultat
Enovation		Au bilan uniquement	Au bilan uniquement	7 mois de résultat
Netrack		Au bilan uniquement	Au bilan uniquement	9 mois de résultat
Davenham		Au bilan uniquement	Au bilan uniquement	6 mois de résultat
VASS		Au bilan uniquement	Au bilan uniquement	7 mois de résultat
UPSistemas			Au bilan uniquement	Au bilan uniquement
APP				Au bilan uniquement
Power Bus Way				Au bilan uniquement
Circul'R				Au bilan uniquement

Au cours de l'exercice 2024, le Groupe a réalisé les acquisitions suivantes :

- ZPE Systems, spécialiste américain de premier plan des *serial console servers* qui permettent l'accès et la gestion à distance d'équipements informatiques réseaux dans les centres de données. Basé à Fremont en Californie, ZPE Systems emploie plus de 140 personnes et réalise un chiffre d'affaires annuel de plus de 80 millions de dollars ;
- Enovation, *leader* néerlandais des logiciels de santé dans le marché de la santé connectée et de l'assistance à l'autonomie. Basé à Rotterdam, Enovation emploie plus de 350 personnes pour un chiffre d'affaires annuel de plus de 60 millions d'euros ;
- Netrack, spécialiste indien dans la fabrication de *racks* pour serveurs et réseaux, notamment pour les centres de données. Basé à Bangalore, Netrack emploie plus de 250 personnes pour un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 10 millions d'euros ;
- Davenham, spécialiste irlandais de systèmes de distribution de puissance basse tension (protection,

coupeure, mesure et distribution d'énergie) pour tous types de centres de données et notamment *hyperscale*. Basé à Dublin, Davenham emploie 350 personnes pour un chiffre d'affaires annuel de près de 120 millions d'euros réalisé principalement en Europe ainsi qu'aux États-Unis ;

- VASS, *leader* australien des *busbars*<sup>(1)</sup>, principalement à destination des centres de données. Basé à Ingleburn, Sydney, VASS emploie près de 40 personnes pour un chiffre d'affaires annuel de moins de 10 millions d'euros réalisé principalement en Australie et en Asie-Pacifique ;
- UPSistemas, spécialiste colombien de l'intégration, la mise en service, la maintenance et le suivi d'infrastructures techniques, en particulier à destination des centres de données. Basé à Bogota, UPSistemas emploie plus de 300 personnes pour un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 30 millions d'euros ;
- APP, *leader* australien en cheminements de câbles (conduits) pour tous types de bâtiments. Basé à Sydney, Australian Plastic Profile emploie environ 250 personnes pour un chiffre d'affaires annuel de plus de 100 millions d'euros ;

(1) *Busbars* : Systèmes d'alimentation électrique par jeux de barres métalliques.

- Power Bus Way, spécialiste nord-américain de premier plan des gaines de puissance, principalement à destination des centres de données. Basé à Toronto, Power Bus Way emploie plus de 120 personnes pour un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 70 millions d'euros réalisé principalement aux États-Unis ainsi qu'au Canada ; et
- Circul'R, société française d'expertise et conseil en économie circulaire comprenant 37 collaborateurs.

Le montant des acquisitions de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise, s'est élevé à 1 510,4 millions d'euros au cours de l'exercice 2024.

Au 31 décembre 2024, ces acquisitions ont donné lieu à la comptabilisation d'actifs incorporels hors *goodwill* de 216,9 millions d'euros, d'autres actifs nets des passifs acquis de 57,3 millions d'euros, et d'un *goodwill* provisoire de 1 236,2 millions d'euros.

## NOTE 2 - Résultats de l'exercice

---

### NOTE 2.1 Informations sectorielles

---

Conformément à IFRS 8, les secteurs opérationnels sont déterminés sur la base du *reporting* mis à la disposition du principal décideur opérationnel et de la Direction du Groupe.

Compte tenu du caractère local des activités de Legrand, la gestion du Groupe est organisée par pays ou groupe de pays et le *reporting* interne est réparti en trois secteurs opérationnels :

- l'Europe qui regroupe l'Allemagne, le Benelux, la France, l'Ibérie (l'Espagne et le Portugal), l'Irlande, l'Italie, la Pologne, le Royaume-Uni, et la Turquie ;
- l'Amérique du Nord et Centrale qui comprend le Canada, les États-Unis, le Mexique ainsi que les pays d'Amérique Centrale ; et

- le Reste du Monde qui comprend principalement l'Amérique du Sud (qui comprend notamment le Brésil, le Chili et la Colombie), l'Australie, la Chine et l'Inde.

Ces trois secteurs opérationnels sont placés sous la responsabilité de trois dirigeants de secteur qui rendent compte directement au principal décideur opérationnel du Groupe.

Les modèles économiques des filiales de ces secteurs sont très similaires. En effet, leurs ventes sont constituées de produits d'infrastructure électrique et numérique du bâtiment pour l'essentiel à destination d'installateurs électriciens principalement par l'intermédiaire de distributeurs tiers.

## Période de 12 mois close le 31 décembre 2024

(en millions d'euros)	Europe	Amérique du Nord et Centrale	Reste du Monde	Total
<b>Chiffre d'affaires à tiers</b>	<b>3 634,0</b> <sup>(1)</sup>	<b>3 504,7</b> <sup>(2)</sup>	<b>1 510,2</b>	<b>8 648,9</b>
Coût des ventes	(1 668,2)	(1 686,7)	(827,9)	(4 182,8)
Frais administratifs, commerciaux, R&D	(1 128,8)	(1 153,6)	(401,3)	(2 683,7)
Autres produits (charges) opérationnels	(35,8)	(86,0)	(17,9)	(139,7)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>801,2</b>	<b>578,4</b>	<b>263,1</b>	<b>1 642,7</b>
– dont i/ amortissements, frais et produits liés aux acquisitions et ii/ impacts liés au désengagement de Russie (dépréciation d'actifs et cession effective)				
• enregistrés en frais administratifs, commerciaux, R&D	(34,6)	(83,0)	(13,5)	(131,1)
• enregistrés en autres produits (charges) opérationnels	(2,2)	0,0	0,0	(2,2)
– dont perte de valeur des <i>goodwill</i>	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Résultat opérationnel ajusté</b>	<b>838,0</b>	<b>661,4</b>	<b>276,6</b>	<b>1 776,0</b>
– dont amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	(86,5)	(26,4)	(26,9)	(139,8)
– dont amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	(14,2)	(2,6)	(2,0)	(18,8)
– dont amortissements et dépréciations des frais de développement	(22,4)	0,0	(2,0)	(24,4)
– dont amortissements et dépréciations des droits d'utilisation d'actifs	(33,1)	(29,2)	(21,6)	(83,9)
– dont charges liées aux restructurations	(28,7)	(35,4)	(10,5)	(74,6)
Investissements	(134,5)	(33,9)	(41,9)	(210,3)
Frais de développement capitalisés	(27,6)	0,0	(1,8)	(29,4)
Immobilisations corporelles nettes	580,4	174,4	159,0	913,8
Total actifs courants	2 966,1	1 136,3	858,3	4 960,7
Total passifs courants	1 441,0	649,6	484,9	2 575,5

(1) Dont France : 1 185,4 millions d'euros.

(2) Dont États-Unis : 3 196 millions d'euros.



Période de 12 mois close le 31 décembre 2023

(en millions d'euros)	Europe	Amérique du Nord et Centrale	Reste du Monde	Total
<b>Chiffre d'affaires à tiers</b>	<b>3 652,2</b> <sup>(1)</sup>	<b>3 294,9</b> <sup>(2)</sup>	<b>1 469,8</b>	<b>8 416,9</b>
Coût des ventes	(1 676,0)	(1 549,4)	(792,6)	(4 018,0)
Frais administratifs, commerciaux, R&D	(1 095,0)	(1 090,9)	(386,6)	(2 572,5)
Autres produits (charges) opérationnels	(114,4)	(94,2)	(26,2)	(234,8)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>766,8</b>	<b>560,4</b>	<b>264,4</b>	<b>1 591,6</b>
– dont i/ amortissements, frais et produits liés aux acquisitions et ii/ impacts liés au désengagement de Russie (dépréciation d'actifs et cession effective)				
• enregistrés en frais administratifs, commerciaux, R&D	(31,9) <sup>(3)</sup>	(79,6)	(12,8)	(124,3)
• enregistrés en autres produits (charges) opérationnels	(54,3)	0,0	0,0	(54,3)
– dont perte de valeur des <i>goodwill</i>	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Résultat opérationnel ajusté</b>	<b>853,0</b>	<b>640,0</b>	<b>277,2</b>	<b>1 770,2</b>
– dont amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	(74,9)	(26,3)	(24,7)	(125,9)
– dont amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	(13,1)	(2,7)	(1,8)	(17,6)
– dont amortissements et dépréciations des frais de développement	(35,2)	0,0	(1,6)	(36,8)
– dont amortissements et dépréciations des droits d'utilisation d'actifs	(29,6)	(27,7)	(20,4)	(77,7)
– dont charges liées aux restructurations	(26,6)	(20,6)	(14,3)	(61,5)
Investissements	(144,1)	(36,0)	(42,5)	(222,6)
Frais de développement capitalisés	(29,3)	0,0	(1,5)	(30,8)
Immobilisations corporelles nettes	535,5	162,1	150,7	848,3
Total actifs courants	3 564,1	1 079,0	861,9	5 505,0
Total passifs courants	1 734,7	557,3	482,4	2 774,4

(1) Dont France : 1 307,5 millions d'euros.

(2) Dont États-Unis : 3 043,0 millions d'euros.

(3) Dont Russie : (54,3) millions d'euros.

## NOTE 2.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe provient très majoritairement de la vente de produits auprès de distributeurs généralistes ou spécialistes, dont les deux principaux représentaient en 2024 environ 15 % du chiffre d'affaires net consolidé. Le Groupe estime qu'aucun autre distributeur ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les contrats avec les clients distributeurs sont signés pour une durée d'un an. En règle générale, il n'existe dans ces contrats qu'une obligation de performance unique consistant à vendre et livrer des produits au client (l'obligation de performance relative à la livraison étant non matérielle dans le cadre des contrats avec les clients).

Dans le cadre de ces contrats, le Groupe porte les principaux risques et avantages liés à la vente des produits, et agit donc en tant que principal (et non agent).

La comptabilisation du chiffre d'affaires est généralement effectuée à une date donnée, correspondant à la date à laquelle le contrôle de l'actif (produits ou, plus rarement, services) est transféré au client, soit généralement à la date d'expédition dans le cas des ventes de produits. Dans le cas

spécifique des ventes de services dont le client consomme les avantages au fur et à mesure de leur fourniture, la comptabilisation du chiffre d'affaires est effectuée en continu, i.e. est étalée sur la période de fourniture des services au client.

Les contrats avec les clients incluent généralement des paiements variables en leur faveur, principalement des remises et ristournes différées, et dans une moindre mesure des retours commerciaux. Ces paiements variables faits aux clients sont estimés pour leur montant le plus probable et comptabilisés au moment de la comptabilisation du chiffre d'affaires. Par défaut, les paiements variables faits aux clients sont comptabilisés en diminution du chiffre d'affaires. Seuls les paiements faits aux clients en contrepartie du transfert par ces clients de produits ou de services sont comptabilisés en frais commerciaux, pour la partie de ces paiements correspondant à la juste valeur des produits ou services transférés.

Le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 8 648,9 millions d'euros en 2024, en augmentation totale par rapport à 2023



de 2,8 %, du fait d'une croissance organique de 1,0 %, de la variation de périmètre de 2,2 %, dont 2,8 % lié aux acquisitions et (0,6 %) d'impact net lié à la cession effective

des activités russes en 2023, et d'effets de change défavorables (0,5 %).

L'évolution du chiffre d'affaires par destination se ventile de la façon suivante :

Chiffre d'affaires (en millions d'euros sauf %)	Période de 12 mois close le 31 décembre					
	2024	2023	Variation totale	Variation de périmètre	Croissance organique <sup>(1)</sup>	Effet change
Europe	3 458,4	3 489,5	(0,9 %)	1,3 %	(2,3 %)	0,3 %
Amérique du Nord et Centrale	3 465,8	3 246,3	6,8 %	2,3 %	4,5 %	(0,1 %)
Reste du Monde	1 724,7	1 681,1	2,6 %	4,0 %	1,3 %	(2,6 %)
<b>Total consolidé</b>	<b>8 648,9</b>	<b>8 416,9</b>	<b>2,8 %</b>	<b>2,2 %</b>	<b>1,0 %</b>	<b>(0,5 %)</b>

(1) À structure et taux de change constants.

Le Groupe commercialise ses produits à destination de pays matures ainsi que de nombreuses nouvelles économies (Europe de l'Est et Turquie dans le secteur opérationnel Europe ; Amérique Centrale et Mexique dans le secteur

opérationnel Amérique du Nord et Centrale ; Asie hors Corée du Sud, Japon et Australie, Amérique du Sud, Afrique et Moyen-Orient dans le secteur opérationnel Reste du Monde).

Le chiffre d'affaires par destination réalisé dans ces deux ensembles géographiques se ventile de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Pays matures	6 484,2	6 216,5
Nouvelles économies	2 164,7	2 200,4
<b>TOTAL</b>	<b>8 648,9</b>	<b>8 416,9</b>

### NOTE 2.3 Principales charges opérationnelles par nature

Les charges opérationnelles comprennent les catégories de coûts suivantes :

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Consommation de matières premières et composants	(2 876,4)	(2 795,0)
Charges de personnel	(2 049,0)	(1 919,0)
Autres charges externes	(1 561,5)	(1 506,4)
Amortissements des droits d'utilisation d'actifs	(83,9)	(77,7)
Amortissements des immobilisations corporelles	(140,4)	(126,2)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(155,4)	(166,2)
Charges liées aux restructurations	(74,6)	(61,5)
Perte de valeur des goodwill	0,0	0,0
Autres	(65,0)	(173,3)
<b>TOTAL DES CHARGES OPÉRATIONNELLES</b>	<b>(7 006,2)</b>	<b>(6 825,3)</b>

Les « autres » charges opérationnelles contiennent principalement les dotations et reprises des dépréciations stocks (note 3.5), des dépréciations clients (note 3.6), et des provisions pour risques (note 4.4). En 2023, elles comprennent également les impacts liés à la cession effective des activités russes pour un montant de (54,3) millions d'euros.

Les effectifs moyens du Groupe au 31 décembre 2024 représentaient 38 306 personnes (37 768 au 31 décembre 2023), dont 30 725 effectifs moyens de *back office* et 7 581 effectifs moyens de *front office* (respectivement 30 116 et 7 652 au 31 décembre 2023).

## NOTE 2.4 Impôts sur le résultat

La charge d'impôts s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Impôts courants	(420,9)	(401,2)
Impôts différés	11,9	0,1
<b>IMPOSITION TOTALE</b>	<b>(409,0)</b>	<b>(401,1)</b>

Le rapprochement entre la charge d'impôts totale de la période et l'impôt calculé au taux normal applicable en France s'analyse comme suit, sachant que le résultat avant impôts s'élève à 1 577,9 millions d'euros en 2024 (1 549,6 millions d'euros en 2023) :

<i>(Taux d'imposition)</i>	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<b>Taux normal d'imposition en France</b>	<b>25,8 %</b>	<b>25,8 %</b>
Augmentations (diminutions) :		
– impact des taux étrangers	(1,7 %)	(1,6 %)
– éléments non imposables	0,2 %	0,9 %
– éléments imposables à des taux spécifiques	0,0 %	(0,1 %)
– autres	1,4 %	1,6 %
	<b>25,7 %</b>	<b>26,6 %</b>
Effet sur les impôts différés :		
– des changements de taux d'imposition	0,0 %	(0,2 %)
– de la reconnaissance ou non d'actifs d'impôts	0,2 %	(0,5 %)
<b>TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF</b>	<b>25,9 %</b>	<b>25,9 %</b>

En 2023, le taux d'imposition effectif aurait été de 25,0 %, une fois ajusté des impacts liés au désengagement de Russie (dépréciation d'actifs et cession effective).

L'impact de l'impôt minimum lié à la Directive 2022/2523 (Pilier 2) est pris en compte dans la ligne « autres » et n'est pas significatif.

## NOTE 3 - Détails sur les éléments non courants et courants de l'actif

### NOTE 3.1 Immobilisations incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Marques	1 888,4	1 858,0
Brevets	176,5	92,9
Relations clients	421,9	333,3
Autres immobilisations incorporelles	157,5	152,7
<b>VALEUR NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>2 644,3</b>	<b>2 436,9</b>

**NOTE 3.1.1 Marques à durée d'utilité indéfinie et définie**

Les marques Legrand et Bticino représentent près de 98 % de la valeur totale des marques à durée d'utilité indéfinie. Ces marques à durée d'utilité indéfinie sont d'utilisation internationale. De ce fait, chacune d'entre elles contribue à l'ensemble des unités génératrices de trésorerie.

Elles sont appelées à contribuer indéfiniment à la trésorerie future du Groupe, dans la mesure où il est envisagé de continuer à les utiliser indéfiniment. Une revue de la durée d'utilité de ces marques est faite régulièrement par le Groupe.

Les marques qui ont une durée d'utilité définie sont amorties sur leur durée d'utilité estimée entre :

- 10 ans lorsque la Direction envisage de les remplacer progressivement par une des marques principales du Groupe ; et
- 20 ans lorsque la Direction n'envisage le remplacement par une des marques principales du Groupe que sur le long terme, ou si en l'absence d'une telle intention, elle suppose que ces marques peuvent être menacées par un concurrent sur le long terme.

Les dotations aux amortissements relatives aux marques sont comprises dans les frais administratifs et commerciaux du compte de résultat.

Les marques s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Valeur brute au début de la période	2 365,6	2 362,0
– Acquisitions	62,1	32,3
– Cessions	0,0	(5,4)
– Effet de conversion	40,6	(23,3)
<b>Valeur brute à la fin de la période</b>	<b>2 468,3</b>	<b>2 365,6</b>
Amortissements et dépréciations cumulés au début de la période	(507,6)	(479,8)
– Dotations	(51,1)	(47,8)
– Reprises	0,0	5,4
– Effet de conversion	(21,2)	14,6
<b>Amortissements et dépréciations cumulés à la fin de la période</b>	<b>(579,9)</b>	<b>(507,6)</b>
<b>VALEUR NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>1 888,4</b>	<b>1 858,0</b>

La valeur nette comptable des marques à durée de vie indéfinie s'élève à 1 408 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Aucune dépréciation significative n'a été comptabilisée à ce jour sur ces marques.

Pour les besoins de tests de perte de valeur, les valeurs nettes comptables des marques à durée d'utilité indéfinie sont intégrées dans les tests de perte de valeur des *goodwill* au niveau des UGT (note 3.2). Ces tests sont réalisés chaque année au cours du quatrième trimestre, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue.

**NOTE 3.1.2 Brevets**

Les brevets s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Valeur brute au début de la période	802,1	809,6
– Acquisitions	103,4	0,0
– Cessions	0,0	0,0
– Effet de conversion	15,4	(7,5)
<b>Valeur brute à la fin de la période</b>	<b>920,9</b>	<b>802,1</b>
Amortissements et dépréciations cumulés au début de la période	(709,2)	(682,2)
– Dotations	(26,0)	(31,9)
– Reprises	0,0	0,0
– Effet de conversion	(9,2)	4,9
<b>Amortissements et dépréciations cumulés à la fin de la période</b>	<b>(744,4)</b>	<b>(709,2)</b>
<b>VALEUR NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>176,5</b>	<b>92,9</b>

Aucune dépréciation significative n'a été comptabilisée à ce jour sur ces brevets.

### NOTE 3.1.3 Relations clients

Les relations clients sont reconnues dans le cadre de regroupements d'entreprises, lorsque l'entité acquise bénéficie de relations contractuelles avec des clients clés.

Ces relations clients sont évaluées selon la méthode du surprofit (*Excess Earnings Approach*), et sont amorties sur une période comprise entre 3 et 20 ans.

Les relations clients s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Valeur brute au début de la période	567,5	560,3
– Acquisitions	109,0	26,6
– Ajustements	0,0	0,0
– Cessions	0,0	0,0
– Effet de conversion	29,2	(19,4)
<b>Valeur brute à la fin de la période</b>	<b>705,7</b>	<b>567,5</b>
Amortissements et dépréciations cumulés au début de la période	(234,2)	(210,5)
– Dotations	(35,4)	(32,7)
– Reprises	0,0	0,0
– Effet de conversion	(14,2)	9,0
<b>Amortissements et dépréciations cumulés à la fin de la période</b>	<b>(283,8)</b>	<b>(234,2)</b>
<b>VALEUR NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>421,9</b>	<b>333,3</b>

Aucune dépréciation significative n'a été comptabilisée à ce jour sur ces relations clients.

### NOTE 3.1.4 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles dépréciations. Elles incluent notamment :

- des coûts liés aux projets de développement (relatifs à la conception et aux tests de produits nouveaux ou améliorés). Ils sont amortis linéairement à compter de la date de vente du produit sur la période de ses bénéfices attendus, celle-ci n'excédant pas 10 ans. Les coûts liés

aux projets qui ne répondent pas aux critères de capitalisation d'IAS 38 sont comptabilisés en frais de recherche et développement de l'exercice au cours duquel ils sont encourus ;

- des logiciels. Le plus souvent acquis auprès d'un fournisseur externe, ils sont amortis généralement sur une durée de 3 ans.

Les autres immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Frais de développement capitalisés	517,9	521,5
Logiciels	202,1	188,1
Autres	40,9	36,5
<b>Valeur brute à la fin de la période</b>	<b>760,9</b>	<b>746,1</b>
Amortissements et dépréciations cumulés à la fin de la période	(603,4)	(593,4)
<b>VALEUR NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>157,5</b>	<b>152,7</b>

Aucune dépréciation significative n'a été comptabilisée à ce jour sur ces éléments.

### NOTE 3.2 Goodwill

Pour déterminer le *goodwill* résultant de chaque regroupement d'entreprises, le Groupe applique la méthode du *goodwill* partiel dans laquelle le *goodwill* résulte de la différence entre, d'une part, le coût d'acquisition du regroupement d'entreprises, et, d'autre part, la quote-part du Groupe dans le montant net des actifs acquis et passifs assumés évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Dans cette méthode, aucun *goodwill* n'est affecté aux minoritaires. Les variations de pourcentage d'intérêt dans une société contrôlée sont comptabilisées directement en

capitaux propres sans constatation d'un *goodwill* complémentaire.

Les *goodwill* font l'objet d'un test de perte de valeur chaque année au cours du quatrième trimestre, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue.

Chaque UGT (unités génératrices de trésorerie) correspond au pays ou à un groupe de pays, lorsqu'il s'agit d'un ensemble de marchés homogènes ou d'une zone économique disposant d'une direction commune. Le niveau

d'analyse auquel le Groupe apprécie la valeur recouvrable des *goodwill* correspond aux regroupements des UGT, à savoir les trois secteurs opérationnels (note 2.1), ces trois secteurs opérationnels correspondant au niveau de suivi de la performance et d'allocation des ressources par le Comité de Direction.

La valeur d'utilité est estimée par actualisation de flux de trésorerie futurs sur une période de cinq ans et d'une valeur terminale calculée à partir des données de la dernière année. Ces flux sont issus des plans à moyen terme revus par la Direction, et ce en cohérence avec les dernières données

externes disponibles sur l'évolution attendue des marchés dans lesquels le Groupe opère. Au-delà de cette période de 5 ans, les flux sont extrapolés en appliquant un taux de croissance à l'infini.

Le Groupe détermine ses taux d'actualisation selon le modèle d'évaluation des actifs financiers. Les calculs sont réalisés par pays, sur la base des données de marché observées et des évaluations d'organismes spécialisés (données moyennes sur les 3 dernières années). Le coût de la dette utilisé dans les calculs est le même pour tous les pays (égal au coût de la dette du Groupe).

Les *goodwill* s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Europe	2 602,4	1 935,2
Amérique du Nord et Centrale	3 389,8	2 843,9
Reste du Monde	905,0	697,1
<b>VALEUR NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>6 897,2</b>	<b>5 476,2</b>

Le regroupement Amérique du Nord et Centrale correspond à une unité génératrice de trésorerie (UGT) à part entière, tandis que les regroupements Europe et Reste du Monde incluent chacun plusieurs UGT.

Les variations des *goodwill* s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Valeur brute au début de la période	5 533,1	5 630,2
– Acquisitions	1 236,2	68,9
– Ajustements*	19,4	(37,7)
– Effet de conversion	164,3	(128,3)
<b>Valeur brute à la fin de la période</b>	<b>6 953,0</b>	<b>5 533,1</b>
Pertes de valeur au début de la période	(56,9)	(62,8)
– Perte de valeur	0,0	0,0
– Effet de conversion	1,1	5,9
<b>Pertes de valeur à la fin de la période</b>	<b>(55,8)</b>	<b>(56,9)</b>
<b>VALEUR NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>6 897,2</b>	<b>5 476,2</b>

\* Les ajustements correspondent à la différence entre l'allocation définitive et provisoire du *goodwill*, ainsi qu'aux impacts d'IAS 29.

Les allocations de prix d'acquisition, réalisées au plus tard un an à compter de la date du regroupement d'entreprises, s'établissent comme suit (hors réévaluations de stocks) :

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023
– Marques	64,3	32,3
– Impôts différés sur marques	(7,6)	(2,1)
– Brevets	103,4	0,0
– Impôts différés sur brevets	(13,7)	0,0
– Autres immobilisations incorporelles	109,0	26,7
– Impôts différés sur autres immobilisations incorporelles	(28,4)	(2,1)

Pour la période close au 31 décembre 2024, les paramètres relatifs aux tests de perte de valeur des *goodwill* sont les suivants :

(en millions d'euros)	Méthode pour déterminer la valeur recouvrable	Valeur nette comptable du goodwill	Valeur d'utilité	
			Taux d'actualisation (avant impôts)	Taux de croissance à l'infini
Europe		2 602,4	10,0 à 30,1 %	2,0 à 13,0 %
Amérique du Nord et Centrale	Valeur d'utilité	3 389,8	11,2 %	2,1 %
Reste du Monde		905,0	11,8 à 17,1 %	2,0 à 4,0 %
<b>VALEUR NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>		<b>6 897,2</b>		

Pour la période close le 31 décembre 2024 aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

En outre, une analyse de sensibilité sur les taux d'actualisation, les taux de croissance à long terme et les

taux de marge opérationnelle (évolution défavorable de 100 points de base pour ces 3 facteurs pris séparément) a été menée au niveau de chaque regroupement des UGT et ne conduirait pas à la constatation de perte de valeur.

Pour la période close au 31 décembre 2023, les paramètres relatifs aux tests de perte de valeur des *goodwill* étaient les suivants :

(en millions d'euros)	Méthode pour déterminer la valeur recouvrable	Valeur nette comptable du goodwill	Valeur d'utilité	
			Taux d'actualisation (avant impôts)	Taux de croissance à l'infini
Europe		1 935,2	10,4 à 31,2 %	2,0 à 11,0 %
Amérique du Nord et Centrale	Valeur d'utilité	2 843,9	11,3 %	2,1 %
Reste du Monde		697,1	11,7 à 17,2 %	2,0 à 4,0 %
<b>VALEUR NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>		<b>5 476,2</b>		

### NOTE 3.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité respective. Les principales durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Constructions légères	25 ans
Constructions traditionnelles	40 ans
Matériel industriel	8 à 10 ans
Outillage	5 ans
Aménagements des constructions	15 ans

La variation des immobilisations corporelles sur l'exercice 2024 s'analyse comme suit :

	31 décembre 2024				
<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Matériel et outillage	Immobilisations en cours et autres	Total
<b>Valeur brute</b>					
Au début de la période	54,0	715,2	1 987,4	432,8	3 189,4
– Acquisitions	0,0	7,0	52,7	135,1	194,8
– Cessions	(0,3)	(7,2)	(54,6)	(14,5)	(76,6)
– Transferts et changements du périmètre de consolidation et divers	0,1	24,0	100,4	(104,1)	20,4
– Effet de conversion	0,9	5,4	3,8	3,7	13,8
<b>À la fin de la période</b>	<b>54,7</b>	<b>744,4</b>	<b>2 089,7</b>	<b>453,0</b>	<b>3 341,8</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>					
Au début de la période	(0,2)	(477,6)	(1 650,7)	(212,6)	(2 341,1)
– Dotations	(0,1)	(22,9)	(97,6)	(19,8)	(140,4)
– Reprises	0,0	6,1	53,2	13,3	72,6
– Transferts et changements du périmètre de consolidation et divers	0,1	(0,9)	(13,0)	6,5	(7,3)
– Effet de conversion	0,0	(3,9)	(4,2)	(3,7)	(11,8)
<b>À la fin de la période</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(499,2)</b>	<b>(1 712,3)</b>	<b>(216,3)</b>	<b>(2 428,0)</b>
<b>Valeur nette</b>					
Au début de la période	53,8	237,6	336,7	220,2	848,3
– Acquisitions / Dotations	(0,1)	(15,9)	(44,9)	115,3	54,4
– Cessions / Reprises	(0,3)	(1,1)	(1,4)	(1,2)	(4,0)
– Transferts et changements du périmètre de consolidation et divers	0,2	23,1	87,4	(97,6)	13,1
– Effet de conversion	0,9	1,5	(0,4)	0,0	2,0
<b>À la fin de la période</b>	<b>54,5</b>	<b>245,2</b>	<b>377,4</b>	<b>236,7</b>	<b>913,8</b>

La variation des immobilisations corporelles sur l'exercice 2023 s'analysait comme suit :

31 décembre 2023					
(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Matériel et outillage	Immobilisations en cours et autres	Total
<b>Valeur brute</b>					
Au début de la période	50,7	683,9	1 938,2	400,7	3 073,5
– Acquisitions	0,1	6,6	45,0	152,3	204,0
– Cessions	0,0	(6,3)	(74,8)	(18,9)	(100,0)
– Transferts et changements du périmètre de consolidation et divers	3,9	41,6	94,6	(93,3)	46,8
– Effet de conversion	(0,7)	(10,6)	(15,6)	(8,0)	(34,9)
<b>À la fin de la période</b>	<b>54,0</b>	<b>715,2</b>	<b>1 987,4</b>	<b>432,8</b>	<b>3 189,4</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>					
Au début de la période	(0,2)	(472,6)	(1 641,1)	(213,6)	(2 327,5)
– Dotations	(0,1)	(21,6)	(86,2)	(18,3)	(126,2)
– Reprises	0,0	5,9	72,8	14,5	93,2
– Transferts et changements du périmètre de consolidation et divers	0,1	1,7	(7,5)	(0,3)	(6,0)
– Effet de conversion	0,0	9,0	11,3	5,1	25,4
<b>À la fin de la période</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(477,6)</b>	<b>(1 650,7)</b>	<b>(212,6)</b>	<b>(2 341,1)</b>
<b>Valeur nette</b>					
Au début de la période	50,5	211,3	297,1	187,1	746,0
– Acquisitions / Dotations	0,0	(15,0)	(41,2)	134,0	77,8
– Cessions / Reprises	0,0	(0,4)	(2,0)	(4,4)	(6,8)
– Transferts et changements du périmètre de consolidation et divers	4,0	43,3	87,1	(93,6)	40,8
– Effet de conversion	(0,7)	(1,6)	(4,3)	(2,9)	(9,5)
<b>À la fin de la période</b>	<b>53,8</b>	<b>237,6</b>	<b>336,7</b>	<b>220,2</b>	<b>848,3</b>

### NOTE 3.4 Droits d'utilisation d'actifs

Les droits d'utilisation d'actifs sont évalués initialement pour une valeur égale principalement à la somme :

- des valeurs initiales de dettes financières de location ;
- des avances de loyers (incluant le premier paiement de loyer dans le cas de paiements effectués en début de contrat) ; et
- des frais de remise en état.

La valeur des droits d'utilisation d'actifs est ensuite réévaluée chaque fois que la valeur de la dette financière de location est réévaluée.

Les droits d'utilisation d'actifs sont amortis de façon linéaire sur la durée estimée des contrats de location. Cette dernière est déterminée en prenant en compte l'existence d'options de renouvellement et d'options de fin anticipée, dès lors que l'exercice de ces options dépend de la décision du Groupe.

Plus spécifiquement, quelle que soit la nature de ces options, lorsque des dépenses d'investissement significatives sont réalisées sur des constructions louées, la durée d'amortissement des immobilisations corporelles liées à ces investissements est utilisée pour déterminer la durée estimée des contrats de location de ces constructions.

Les dettes financières de location sont évaluées initialement à la valeur actualisée des paiements futurs de loyer (excluant les paiements variables et les paiements pour des services, mais incluant, le cas échéant, la valeur de l'option d'achat dans le cas où l'exercice de cette option est jugée probable), en utilisant comme taux d'actualisation le taux d'intérêt qui serait applicable à une entité du Groupe pour la devise et pour la maturité correspondant à la durée estimée du contrat de location.

Les dettes financières de location sont réévaluées à chaque modification des paiements futurs de loyer, résultant d'un changement d'indice ou de taux, ou d'un changement sur la durée du contrat de location (suite à l'exercice *a posteriori* d'une option de renouvellement ou de fin anticipée).

L'échéancier des dettes financières de location est indiqué en note 4.6.1.

Le Groupe a choisi de ne pas reconnaître de droits d'utilisation d'actifs et de dettes financières de location pour les contrats de location court terme (d'une durée ne dépassant pas un an) et/ou les contrats de location concernant des actifs de faible valeur.



La variation des droits d'utilisation d'actifs sur l'exercice 2024 s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024			
	Constructions	Matériel et outillage	Autres	Total
Valeur brute				
Au début de la période	510,1	4,9	73,9	588,9
– Augmentations	97,9	1,3	15,8	115,0
– Diminutions	(48,0)	(0,6)	(7,8)	(56,4)
– Transferts et changements du périmètre de consolidation	(7,4)	2,0	7,1	1,7
– Effet de conversion	10,7	0,2	1,7	12,6
<b>À la fin de la période</b>	<b>563,3</b>	<b>7,8</b>	<b>90,7</b>	<b>661,8</b>
Amortissements et dépréciations				
Au début de la période	(287,6)	(2,7)	(37,8)	(328,1)
– Dotations	(67,6)	(0,9)	(10,9)	(79,4)
– Reprises	42,1	0,6	6,8	49,5
– Transferts et changements du périmètre de consolidation	7,5	(1,1)	(7,2)	(0,8)
– Effet de conversion	(6,8)	(0,1)	(1,2)	(8,1)
<b>À la fin de la période</b>	<b>(312,4)</b>	<b>(4,2)</b>	<b>(50,3)</b>	<b>(366,9)</b>
Valeur nette				
Au début de la période	222,5	2,2	36,1	260,8
– Augmentations / Dotations	30,3	0,4	4,9	35,6
– Diminutions / Reprises	(5,9)	0,0	(1,0)	(6,9)
– Transferts et changements du périmètre de consolidation	0,1	0,9	(0,1)	0,9
– Effet de conversion	3,9	0,1	0,5	4,5
<b>À la fin de la période</b>	<b>250,9</b>	<b>3,6</b>	<b>40,4</b>	<b>294,9</b>

Les droits d'utilisation d'actifs relatifs aux constructions résultent principalement de contrats de location pour des sites de production, des bureaux commerciaux et des entrepôts. La plupart de ces contrats de location intègrent à la fois des options de renouvellement et de fin anticipée, mais très peu d'entre eux contiennent des options d'achat ou des frais de remise en état. Par conséquent, les droits d'utilisation d'actifs correspondants n'incluent aucun montant significatif relatif à des options d'achat ou des frais de remise en état.

Les droits d'utilisation d'actifs relatifs au matériel et outillage comprennent essentiellement des machines industrielles.

Les autres droits d'utilisation d'actifs concernent principalement des véhicules, engins de manutention et certains matériels informatiques. Bien que la plupart de ces

contrats de location contiennent des options d'achat, ces options ne sont pas exercées en général.

Les options de renouvellement non incluses dans la valeur des dettes financières de location au 31 décembre 2024 représentent une valeur actualisée d'environ 53 millions d'euros.

Une partie significative de cette valeur correspond aux options de renouvellement relatives à des contrats de location de constructions aux États-Unis, l'exercice desquelles dépendant uniquement de la décision du Groupe. L'exercice de ces options de renouvellement, représentant une durée de location supplémentaire de 5 à 10 ans selon les contrats, n'est pas jugé certain par la Direction à ce jour et n'aurait pas lieu avant plusieurs années.

La variation des droits d'utilisation d'actifs sur l'exercice 2023 s'analysait comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023			
	Constructions	Matériel et outillage	Autres	Total
<b>Valeur brute</b>				
Au début de la période	537,7	4,8	64,5	607,0
– Augmentations	104,6	0,8	10,4	115,8
– Diminutions	(109,5)	(0,6)	(6,3)	(116,4)
– Changements du périmètre de consolidation	(8,4)	0,0	7,4	(1,0)
– Effet de conversion	(14,3)	(0,1)	(2,1)	(16,5)
<b>À la fin de la période</b>	<b>510,1</b>	<b>4,9</b>	<b>73,9</b>	<b>588,9</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>				
Au début de la période	(302,0)	(2,7)	(36,1)	(340,8)
– Dotations	(67,4)	(0,6)	(9,7)	(77,7)
– Reprises	70,9	0,6	6,4	77,9
– Changements du périmètre de consolidation	3,1	0,0	0,5	3,6
– Effet de conversion	7,8	0,0	1,1	8,9
<b>À la fin de la période</b>	<b>(287,6)</b>	<b>(2,7)</b>	<b>(37,8)</b>	<b>(328,1)</b>
<b>Valeur nette</b>				
Au début de la période	235,7	2,1	28,4	266,2
– Augmentations / Dotations	37,2	0,2	0,7	38,1
– Diminutions / Reprises	(38,6)	0,0	0,1	(38,5)
– Changements du périmètre de consolidation	(5,3)	0,0	7,9	2,6
– Effet de conversion	(6,5)	(0,1)	(1,0)	(7,6)
<b>À la fin de la période</b>	<b>222,5</b>	<b>2,2</b>	<b>36,1</b>	<b>260,8</b>

### NOTE 3.5 Stocks

Les stocks sont comptabilisés à la valeur la plus basse entre le coût d'acquisition ou le coût de production, et la valeur réalisable nette. Le coût d'acquisition ou le coût de production est principalement déterminé sur la base du premier entré, premier sorti (FIFO). La valeur réalisable nette est le prix de vente estimatif dans le cadre de l'activité courante, déduction faite des frais de vente variables applicables.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque les stocks sont considérés comme complètement ou partiellement obsolètes, et, pour les stocks de produits finis, lorsque leur valeur réalisable nette devient inférieure à leur valeur nette comptable.

Les stocks s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Matières premières, fournitures et emballages	611,5	589,5
Produits semi-finis	164,5	134,9
Produits finis	810,7	736,9
<b>Valeur brute à la fin de la période</b>	<b>1 586,7</b>	<b>1 461,3</b>
Dépréciation	(265,8)	(239,0)
<b>VALEUR NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>1 320,9</b>	<b>1 222,3</b>

**NOTE 3.6 Créances clients et comptes rattachés**

Les créances clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis ultérieurement évalués à leur coût amorti.

Conformément à IFRS 9, les pertes de valeur attendues des créances clients et comptes rattachés sont estimées sur la base d'une table de dépréciation utilisant des taux de dépréciation en fonction de la durée des retards de paiement.

Par ailleurs, une perte de valeur peut être constatée au compte de résultat lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation tel que :

- le défaut de paiement de la contrepartie; ou
- une dégradation du *rating* de crédit de la contrepartie ou de son environnement économique.

Les créances clients s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Créances clients et comptes rattachés	1 147,3	1 065,8
Dépréciation	(96,3)	(95,9)
<b>VALEUR NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>1 051,0</b>	<b>969,9</b>

Le Groupe a recours à des contrats de cession de créances pour se protéger du risque de non-recouvrement.

Au 31 décembre 2024, ces contrats de cession de créances, qui transfèrent aux sociétés d'affacturage la totalité des

risques de crédit et de retard de paiement, ont permis au Groupe de décomptabiliser des créances clients pour un montant de 117,7 millions d'euros (75,0 millions d'euros au 31 décembre 2023). Les seuls risques non transférés se limitent au risque de dilution, historiquement très faible.

Les créances clients dont l'échéance est dépassée s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Échéances inférieures à 3 mois	208,0	195,8
Échéances comprises entre 3 et 12 mois	43,4	38,6
Échéances supérieures à 12 mois	39,0	40,7
<b>TOTAL</b>	<b>290,4</b>	<b>275,1</b>

Ces créances sont dépréciées à hauteur de 71,4 millions d'euros au 31 décembre 2024 (69,4 millions d'euros au 31 décembre 2023). La répartition par échéance de ces dépréciations est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dépréciations des échéances inférieures à 3 mois	6,9	6,3
Dépréciations des échéances comprises entre 3 et 12 mois	25,5	22,4
Dépréciations des échéances supérieures à 12 mois	39,0	40,7
<b>TOTAL</b>	<b>71,4</b>	<b>69,4</b>

**NOTE 3.7 Autres créances courantes**

Les autres créances courantes s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Avances au personnel	4,3	2,9
Avances aux fournisseurs	71,3	66,4
Créances fiscales (hors impôts sur le résultat)	155,7	164,7
Autres créances	63,0	68,9
<b>VALEUR NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>294,3</b>	<b>302,9</b>

Ces actifs sont valorisés au coût amorti.

### NOTE 3.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de la trésorerie, de dépôts à terme et d'autres actifs financiers liquides (possibilité de sortie inférieure ou égale à 3 mois), facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Certains de ces autres actifs financiers peuvent avoir une échéance initiale supérieure ou égale à un an, tout en étant très facilement convertibles.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie non disponibles à court terme pour le Groupe correspondent aux comptes

bancaires de certaines filiales pour lesquelles les conditions de rapatriement des fonds s'avèrent complexes à court terme pour des raisons principalement réglementaires.

La trésorerie et équivalents de trésorerie s'élèvent à 2 080,7 millions d'euros au 31 décembre 2024 (2 815,4 millions d'euros au 31 décembre 2023). Sur ce montant, 5,5 millions d'euros ne sont pas disponibles à court terme pour le Groupe au 31 décembre 2024 (33,2 millions d'euros au 31 décembre 2023).

### NOTE 4 - Détails sur les éléments non courants et courants du passif

#### NOTE 4.1 Capital social et résultat net par action

Le capital social au 31 décembre 2024 est de 1 048 982 932 euros représenté par 262 245 733 actions de 4 euros de nominal chacune, auxquelles correspondent 262 245 733 droits de vote théoriques et 262 130 857 droits de vote exerçables (déduction faite des actions détenues par le Groupe à cette date).

Le Groupe détient 114 876 actions au 31 décembre 2024 contre 1 863 478 actions au 31 décembre 2023, soit une diminution de de 1 748 602 actions correspondant :

- au rachat net de 750 000 actions en dehors du contrat de liquidité principalement pour la livraison de plans d'actions de performance et plans d'actionnariat salarié;

- au transfert de 444 107 actions aux salariés dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance ;
- à la cession de 299 996 actions aux salariés dans le cadre de la mise en place d'un plan international d'actionnariat salarié ;
- à l'acquisition de 31 060 actions dans le cadre du contrat de liquidité (note 4.1.2.2) ;
- à l'annulation de 1 785 559 actions.

Sur les 114 876 actions détenues par le Groupe au 31 décembre 2024, 57 010 actions ont été affectées selon les objectifs d'affectation décrits en note 4.1.2.1, et 57 866 actions sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

	Nombre d'actions	Dont nombre d'actions autodétenues
<b>Au 31 décembre 2023</b>	264 031 292	1 863 478
Livraison aux salariés		(744 103)
Rachats d'actions		750 000
Mouvements au titre du contrat de liquidité		31 060
Annulation d'actions propres	(1 785 559)	(1 785 559)
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>262 245 733</b>	<b>114 876</b>
dont pour livraison aux salariés		57 010
dont contrat de liquidité		57 866
dont pour annulation d'actions propres		0

**NOTE 4.1.1 Évolution du capital social**

Le détail ci-dessous donne l'évolution du capital social au cours de l'exercice 2024 :

	Nombre d'actions	Nominal	Valeur du capital (en euros)	Prime d'émission (en euros)
Au 31 décembre 2023	264 031 292	4	1 056 125 168	263 208 950
Annulation d'actions propres	(1 785 559)	4	(7 142 236)	(152 857 701)
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>262 245 733</b>	<b>4</b>	<b>1 048 982 932</b>	<b>110 351 249</b>

**NOTE 4.1.2 Rachat d'actions et contrat de liquidité**

Au 31 décembre 2024, le Groupe détient 114 876 actions (1 863 478 au 31 décembre 2023 dont 1 836 672 au titre de

rachat d'actions et 26 806 dans le cadre du contrat de liquidité) dont le détail s'analyse comme suit :

**NOTE 4.1.2.1 Rachat d'actions**

Au 31 décembre 2024, le Groupe détient 57 010 actions pour une valeur d'acquisition de 5,5 millions d'euros, affectées à la mise en œuvre de tout plan pour livraison aux salariés.

Les mouvements sur l'exercice 2024, au titre des rachats d'actions, nets de cessions, se sont traduits par un flux de trésorerie négatif de 43,8 millions.

**NOTE 4.1.2.2 Contrat de liquidité**

Le Groupe a confié à un organisme financier la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions cotées sur le marché Euronext Paris. Ce contrat est conforme à la décision AMF du 22 juin 2021 relative à l'instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

Au 31 décembre 2024, le Groupe détient 57 866 actions dans le cadre du contrat de liquidité, pour une valeur d'acquisition de 5,5 millions d'euros.

Les mouvements sur l'exercice 2024, au titre de ce contrat, se sont traduits par un flux de trésorerie négatif de 2,5 millions d'euros et correspondent aux rachats, nets de cessions, de 31 060 actions.

**NOTE 4.1.3 Résultat net par action**

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (hors actions auto-détenues) au cours de la période.

Le résultat dilué par action est calculé, selon la méthode du rachat d'actions, en divisant le résultat net part du Groupe,

par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (hors actions autodétenues) au cours de la période ajusté de l'effet des actions ordinaires potentielles dilutives. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires retenu pour les calculs exposés ci-dessus prend en compte l'impact des rachats et cessions d'actions au cours de la période.

Le résultat net par action et le résultat net dilué par action, calculés sur le nombre moyen d'actions ordinaires, se présentent comme suit :

		Période de 12 mois close le	
		31 décembre 2024	31 décembre 2023
Résultat net part du Groupe ( <i>en millions d'euros</i> )	A	1 166,4	1 148,5
Nombre moyen d'actions (hors autodétention)	B	261 976 092	265 083 085
<i>Dilution moyenne provenant des :</i>			
– Actions de performance		1 733 269	1 770 311
Nombre moyen d'actions après dilution (hors autodétention)	C	263 709 361	266 853 396
Options et actions de performance restantes en fin de période		1 901 107	1 907 087
Cession nette (rachat net) d'actions propres et contrat de liquidité durant la période		(781 060)	(5 002 589)
Actions de performance transférées durant la période		744 103	502 172
Résultat net par action ( <i>en euros</i> )	A/B	4,452	4,333
Résultat net dilué par action ( <i>en euros</i> )	A/C	4,423	4,304
Dividendes versés par action ( <i>en euros</i> )		2,090	1,900

Le résultat net ajusté par action et le résultat net ajusté dilué par action (note 5.8) sont :

		Période de 12 mois close le	
		31 décembre 2024	31 décembre 2023
Résultat net part du Groupe ajusté ( <i>en millions d'euros</i> )	D	1 166,4	1 203,1
Résultat net ajusté par action ( <i>euros</i> )	D/B	4,452	4,539
Résultat net ajusté dilué par action ( <i>euros</i> )	D/C	4,423	4,508

Comme indiqué précédemment, au cours de l'exercice 2024, le Groupe :

- a transféré 744 103 actions dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance et de plans d'actionnariat salarié, provenant de 692 990 actions rachetées sur la période et de 51 113 actions rachetées sur les périodes précédentes ; et
- a procédé à des acquisitions nettes de 31 060 actions dans le cadre du contrat de liquidité.

Ces mouvements d'actions ont été pris en compte *pro rata temporis* dans le nombre moyen d'actions sur l'exercice 2024, conformément à IAS 33. Si l'émission, le transfert et le rachat de ces actions étaient intervenus le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les résultats nets par action et dilué par action auraient été respectivement de 4,450 euros et 4,416 euros au 31 décembre 2024.

#### NOTE 4.2 Plans de souscription ou d'achat d'actions et plans d'actions de performance

Lors de l'octroi d'options ou d'actions de performance, le Groupe évalue la juste valeur des instruments à la date de l'octroi. Le Groupe utilise pour les valoriser soit le modèle mathématique Black & Scholes, soit le modèle binomial. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans effet sur l'évaluation de cette juste valeur qui est constatée en frais de personnel sur la période d'acquisition des droits avec contrepartie en réserves.

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe :

- a transféré 502 172 actions dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance, provenant de 463 887 actions rachetées sur la période et de 38 285 actions rachetées sur les périodes précédentes ; et
- a procédé à des cessions nettes de 84 284 actions dans le cadre du contrat de liquidité.

Ces mouvements d'actions ont été pris en compte *pro rata temporis* dans le nombre moyen d'actions sur l'exercice 2023, conformément à IAS 33. Si l'émission, le transfert et le rachat de ces actions étaient intervenus le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les résultats nets par action de base et dilué par action auraient été respectivement de 4,381 euros et 4,347 euros au 31 décembre 2023.

La charge comptabilisée en frais de personnel est en revanche ajustée, à chaque date de clôture (pendant la période d'acquisition des droits), pour tenir compte de l'évolution du nombre d'actions et/ou options que le Groupe s'attend à remettre *in fine* aux salariés, sauf lorsque la condition de performance est liée au cours de bourse.

**NOTE 4.2.1 Plans d'actions de performance**

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé la mise en œuvre des plans d'actions de performance mentionnés ci-dessous :

	Plans 2020	Plans 2021	Plans 2022	Plans 2023	Plans 2024
Date d'Assemblée	30/05/2018	26/05/2021	26/05/2021	26/05/2021	29/05/2024
Date du Conseil d'administration	26/05/2020	26/05/2021	25/05/2022	31/05/2023	29/05/2024
Nombre total d'actions de performance attribuées gratuitement	461 861	491 477	514 981	506 455	449 920
<i>dont le nombre d'actions de performance attribuées gratuitement au dirigeant mandataire social</i>	11 544	20 544	22 534	20 390	17 700
– <i>Benoît Coquart</i>	11 544	20 544	22 534	20 390	17 700
Charge IFRS 2 totale (en millions d'euros)	22,8 <sup>(1)</sup>	35,2 <sup>(1)</sup>	31,9 <sup>(1)</sup>	34,3 <sup>(1)</sup>	36,5 <sup>(1)</sup>
Date d'acquisition des actions	16/06/2023 <sup>(2)</sup> 14/06/2024 <sup>(3)</sup>	14/06/2024 <sup>(2)</sup> 12/06/2025 <sup>(3)</sup>	11/06/2025 <sup>(6)</sup> 10/06/2026 <sup>(7)</sup>	10/06/2026 <sup>(6)</sup> 09/06/2027 <sup>(7)</sup>	09/06/2027 <sup>(6)</sup> 07/06/2028 <sup>(7)</sup>
Date de fin de période de conservation	28/05/2025 <sup>(2)</sup> 14/06/2024 <sup>(3)</sup>	27/05/2026 <sup>(2)</sup> 12/06/2025 <sup>(3)</sup>	26/05/2027 <sup>(6)</sup> 11/06/2026 <sup>(7)</sup>	31/05/2028 <sup>(6)</sup> 09/06/2027 <sup>(7)</sup>	04/06/2029 <sup>(6)</sup> 07/06/2028 <sup>(7)</sup>
Nombre d'actions de performance ajustées au titre des conditions de performance	4 136 <sup>(4)</sup>	94 665 <sup>(5)</sup>	58 435 <sup>(5)</sup>		
Nombre cumulé d'actions de performance annulées ou caduques	(42 422)	(57 148)	(50 951)	(24 958)	(6 791)
Nombre d'actions de performance souscrites au 31 décembre 2024	(423 575)	(73 968)	(479)	(452)	(79)
<b>ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES GRATUITEMENT RESTANTES AU 31 DÉCEMBRE 2024</b>	<b>0</b>	<b>455 026</b>	<b>521 986</b>	<b>481 045</b>	<b>443 050</b>

(1) Charge totale par plan évaluée à la date du Conseil d'administration avec une hypothèse de réalisation de 100 % pour chaque critère de performance. Cette charge est à étaler sur les périodes d'acquisition.

(2) Date applicable au dirigeant mandataire social et aux membres du Comité de Direction.

(3) Date applicable aux autres bénéficiaires hors dirigeant mandataire social et membres du Comité de Direction.

(4) Pourcentage d'atteinte des conditions de performance : se référer à la note 4.2.1.2.

(5) Ajustements estimés à la date de préparation des états financiers consolidés.

(6) Date applicable au dirigeant mandataire social et à certains membres du Comité de Direction.

(7) Date applicable à certains membres du Comité de Direction et aux autres bénéficiaires.

Si l'ensemble des actions de performance des plans 2021 à 2024 étaient attribuées (soit 1 901 107 actions) et si ces actions étaient transférées suite à des augmentations de

capital, cela représenterait une dilution de 0,7 % du capital de la Société au 31 décembre 2024.

#### NOTE 4.2.1.1 Plans d'actions de performance 2021, 2022, 2023 et 2024

Le nombre d'actions de performance définitivement attribuées aux bénéficiaires est déterminé après application d'une condition de présence effective dans le Groupe à l'expiration de la période d'acquisition et de plusieurs critères de performance.

Pour le dirigeant mandataire social et les membres du Comité de Direction, la période d'acquisition est de trois ans plus une

période de conservation supplémentaire de deux ans ; pour les autres bénéficiaires, la période d'acquisition est de quatre ans, sans période de conservation.

À compter des plans 2022, pour certains membres du Comité de Direction résidant à l'étranger, la période d'acquisition est de quatre ans, sans période de conservation.

#### Critères de performance applicables au dirigeant mandataire social et aux membres du Comité de Direction

Les critères de performance applicables au dirigeant mandataire social et aux membres du Comité de Direction ont été définis comme suit :

Nature des critères de performance	Description des critères de performance et méthode de fixation des objectifs	Poids des critères de performance
Objectif de croissance organique du chiffre d'affaires	Objectif : moyenne arithmétique sur 3 ans des bornes (basses et hautes) de l'objectif annuel concerné Comparaison de l'objectif à la moyenne des réalisations sur 3 ans	1/4
Objectif de la marge opérationnelle ajustée avant acquisitions <sup>(1)</sup>	Objectif : moyenne arithmétique sur 3 ans des bornes (basses et hautes) de l'objectif annuel concerné Comparaison de l'objectif à la moyenne des réalisations sur 3 ans	1/4
Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe	Objectif : moyenne arithmétique sur 3 ans des objectifs annuels de la feuille de route RSE du Groupe	1/4
Performance du cours de bourse de Legrand comparée à la performance de l'indice CAC 40	Différentiel de performance entre le cours de bourse de Legrand et celui de l'indice CAC 40 sur une période de 3 ans	1/4

(1) La marge opérationnelle ajustée avant acquisitions correspond au résultat opérationnel ajusté (se référer aux chiffres clés).

#### Critères de performance applicables aux autres bénéficiaires

Les critères de performance applicables aux autres bénéficiaires hors dirigeant mandataire social et membres du Comité de Direction ont été définis comme suit :

Nature des critères de performance	Description des critères de performance et méthode de fixation des objectifs	Poids des critères de performance
Objectif de croissance organique du chiffre d'affaires	L'objectif à atteindre pour ce critère fixé annuellement correspond aux bornes (basses et hautes) de l'objectif annuel concerné. Le taux de réalisation annuel se mesure par rapport à l'objectif annuel. Le taux de paiement final du critère correspond à la moyenne arithmétique sur une période de trois ans des taux de réalisation annuels.	1/3
Objectif de la marge opérationnelle ajustée avant acquisitions <sup>(1)</sup>	L'objectif à atteindre pour ce critère fixé annuellement correspond aux bornes (basses et hautes) de l'objectif annuel concerné. Le taux de réalisation annuel se mesure par rapport à l'objectif annuel. Le taux de paiement final du critère correspond à la moyenne arithmétique sur une période de trois ans des taux de réalisation annuels.	1/3
Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe	Le taux de réalisation annuel correspond au taux d'atteinte de la feuille de route RSE annuelle. Le taux de paiement final du critère correspond à la moyenne arithmétique sur une période de trois ans des taux de réalisation annuels.	1/3

(1) La marge opérationnelle ajustée avant acquisitions correspond au résultat opérationnel ajusté (se référer aux chiffres clés).

Le taux de paiement final de chacun des critères correspond à la moyenne arithmétique sur une période de trois ans des taux de réalisation annuels.



**NOTE 4.2.1.2 Suivi des conditions de performance des plans d'actions de performance**

Le suivi des conditions de performance du plan 2020 du dirigeant mandataire social et des membres du Comité de Direction se détaille comme suit :

Critères	2020		2021		2022		Moyenne 3 ans		
	Objectif <sup>(1)</sup>	Réel	Objectif <sup>(1)</sup>	Réel	Objectif <sup>(1)</sup>	Réel	Objectif <sup>(1)</sup>	Réel	Performance
Croissance organique du chiffre d'affaires	1,0 %	(8,7 %)	3,5 %	13,6 %	5,0 %	9,7 %	3,2 %	4,9 %	107,8 %
Marge opérationnelle ajustée avant acquisitions <sup>(2)</sup>	20,0 %	19,1 %	19,7 %	20,8 %	20,3 %	20,7 %	20,1 %	20,2 %	104,6 %
Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe	100 %	128 %	100 %	131 %	100 %	123 %	100,0 %	127,3 %	106,4 %
Performance du cours de bourse de Legrand comparée à la performance de l'indice CAC 40							+ 8,8 %	+ 0,6 %	34,5 %
<b>Performance</b>									<b>88,3 %</b>

(1) Objectif pour atteindre une performance de 100 % sur le critère.

(2) La marge opérationnelle ajustée avant acquisitions correspond au résultat opérationnel ajusté (se référer aux chiffres clés).

Le suivi des conditions de performance du plan 2020 des autres bénéficiaires hors dirigeant mandataire social et membres du Comité de Direction se détaille comme suit :

Critères	2020			2021			2022			Performance par critère
	Objectif <sup>(1)</sup>	Réel	Performance	Objectif <sup>(1)</sup>	Réel	Performance	Objectif <sup>(1)</sup>	Réel	Performance	
Croissance organique du chiffre d'affaires	1,0 %	(8,7 %)	0,0 %	3,5 %	13,6 %	150,0 %	5,0 %	9,7 %	150,0 %	100,0 %
Marge opérationnelle ajustée avant acquisitions <sup>(2)</sup>	20,0 %	19,1 %	50,0 %	19,7 %	20,8 %	150,0 %	20,3 %	20,7 %	110,0 %	103,3 %
Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe	100 %	128 %	106,8 %	100 %	131 %	108,6 %	100 %	123 %	104,6 %	106,7 %
<b>Performance par année</b>			<b>52,3 %</b>			<b>136,2 %</b>			<b>121,5 %</b>	<b>103,3 %</b>

(1) Objectif pour atteindre une performance de 100 % sur le critère.

(2) La marge opérationnelle ajustée avant acquisitions correspond au résultat opérationnel ajusté (se référer aux chiffres clés).

Le suivi des conditions de performance du plan 2021 du dirigeant mandataire social et des membres du Comité de Direction se détaille comme suit :

Critères	2021		2022		2023		Moyenne 3 ans		
	Objectif <sup>(1)</sup>	Réel	Objectif <sup>(1)</sup>	Réel	Objectif <sup>(1)</sup>	Réel	Objectif <sup>(1)</sup>	Réel	Performance
Croissance organique du chiffre d'affaires	3,5 %	13,6 %	5,0 %	9,7 %	1,0 %	2,7 %	3,2 %	8,7 %	150,0 %
Marge opérationnelle ajustée avant acquisitions <sup>(2)</sup>	19,7 %	20,8 %	20,3 %	20,7 %	20,0 %	21,2 %	20,0 %	20,9 %	147,3 %
Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe	100 %	131 %	100 %	123 %	100 %	118 %	100 %	124 %	104,8 %
Performance du cours de bourse de Legrand comparée à la performance de l'indice CAC 40							+ 8,8 %	Non atteint	0,0 %
<b>Performance</b>									<b>100,5 %</b>

(1) Objectif pour atteindre une performance de 100 % sur le critère.

(2) La marge opérationnelle ajustée avant acquisitions correspond au résultat opérationnel ajusté (se référer aux chiffres clés).

Le suivi des conditions de performance du plan 2021 des autres bénéficiaires hors dirigeant mandataire social et membres du Comité de Direction se détaille comme suit :

Critères	2021			2022			2023			Performance par critère
	Objectif <sup>(1)</sup>	Réel	Performance	Objectif <sup>(1)</sup>	Réel	Performance	Objectif <sup>(1)</sup>	Réel	Performance	
Croissance organique du chiffre d'affaires	3,5 %	13,6 %	150,0 %	5,0 %	9,7 %	150,0 %	1,0 %	2,7 %	108,5 %	136,2 %
Marge opérationnelle ajustée avant acquisitions <sup>(2)</sup>	19,7 %	20,8 %	150,0 %	20,3 %	20,7 %	110,0 %	20,0 %	21,2 %	150,0 %	136,7 %
Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe	100 %	131 %	108,6 %	100 %	123 %	104,6 %	100 %	118 %	103,6 %	105,6 %
<b>Performance par année</b>			<b>136,2 %</b>			<b>121,5 %</b>			<b>120,7 %</b>	<b>126,1 %</b>

(1) Objectif pour atteindre une performance de 100 % sur le critère.

(2) La marge opérationnelle ajustée avant acquisitions correspond au résultat opérationnel ajusté (se référer aux chiffres clés).

Le suivi des conditions de performance du plan 2022 du dirigeant mandataire social et des membres du Comité de Direction se détaille comme suit :

Critères	2022		2023		2024		Moyenne 3 ans		
	Objectif <sup>(1)</sup>	Réel	Objectif <sup>(1)</sup>	Réel	Objectif <sup>(1)</sup>	Réel	Objectif <sup>(1)</sup>	Réel	Performance
Croissance organique du chiffre d'affaires	5,0 %	9,7 %	1,0 %	2,7 %	0,0 %	1,0 %	2,0 %	4,5 %	119,3 %
Marge opérationnelle ajustée avant acquisitions <sup>(2)</sup>	20,3 %	20,7 %	20,0 %	21,2 %	20,4 %	20,6 %	20,2 %	20,8 %	126,0 %
Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe	100 %	123 %	100 %	118 %	100 %	113 %	100 %	118 %	103,6 %
Performance du cours de bourse de Legrand comparée à la performance de l'indice CAC 40							+8,8 %	Non atteint	0,0 %
<b>Performance</b>									<b>87,2 %</b>

(1) Objectif pour atteindre une performance de 100 % sur le critère.

(2) La marge opérationnelle ajustée avant acquisitions correspond au résultat opérationnel ajusté (se référer aux chiffres clés).

08

Le suivi des conditions de performance du plan 2022 des autres bénéficiaires hors dirigeant mandataire social et membres du Comité de Direction se détaille comme suit :

Critères	2022			2023			2024			Performance par critère
	Objectif <sup>(1)</sup>	Réel	Performance	Objectif <sup>(1)</sup>	Réel	Performance	Objectif <sup>(1)</sup>	Réel	Performance	
Croissance organique du chiffre d'affaires	5,0 %	9,7 %	150,0 %	1,0 %	2,7 %	108,5 %	0,0 %	1,0 %	105,0 %	121,2 %
Marge opérationnelle ajustée avant acquisitions <sup>(2)</sup>	20,3 %	20,7 %	110,0 %	20,0 %	21,2 %	150,0 %	20,4 %	20,6 %	105,0 %	121,7 %
Taux d'atteinte annuels de la feuille de route RSE du Groupe	100 %	123 %	104,6 %	100 %	118 %	103,6 %	100 %	113 %	102,6 %	103,6 %
<b>Performance par année</b>			<b>121,5 %</b>			<b>120,7 %</b>			<b>104,2 %</b>	<b>115,5 %</b>

(1) Objectif pour atteindre une performance de 100 % sur le critère.

(2) La marge opérationnelle ajustée avant acquisitions correspond au résultat opérationnel ajusté (se référer aux chiffres clés).

## NOTE 4.2.2 Paiements fondés sur des actions (charge IFRS 2)

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 2 pour l'ensemble de ces plans et a, de ce fait, comptabilisé une charge de 37,7 millions d'euros sur l'exercice 2024 (34,2 millions d'euros sur l'exercice 2023).

## NOTE 4.3 Réserves et réserves de conversion

### NOTE 4.3.1 Réserves

Les réserves consolidées non distribuées du Groupe s'élèvent à 6 679,9 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Les réserves sociales et le résultat de la période de la Société sont distribuables à hauteur de 1 447,7 millions d'euros à cette même date.

### NOTE 4.3.2 Réserves de conversion

Les actifs et passifs des entités du Groupe, dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation, sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la clôture des comptes. Les comptes de résultat sont convertis aux taux de change moyens de la période comptable. Les

gains ou pertes découlant de la conversion des états financiers des filiales étrangères sont directement enregistrés dans le compte « réserves de conversion » des capitaux propres, jusqu'à l'éventuelle perte de contrôle de ces sociétés.

La réserve de conversion intègre les fluctuations des devises ci-après :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dollar américain	366,9	88,8
Autres devises	(565,4)	(548,7)
<b>TOTAL</b>	<b>(198,5)</b>	<b>(459,9)</b>

Le Groupe opère dans près de 90 pays. Il est exposé principalement à une douzaine de devises autres que l'euro et le dollar américain, dont le dollar australien, la livre britannique, la livre égyptienne, la livre turque, le peso chilien, le peso mexicain, le real brésilien, la roupie indienne, et le yuan chinois.

Selon la norme IFRS 9, un instrument financier non dérivé peut être qualifié d'instrument de couverture, uniquement au titre de la couverture contre le risque de change et sous réserve de remplir les conditions d'une comptabilité de couverture. Ainsi, dans le cadre d'une couverture d'un investissement net en devises, la partie des gains et pertes de l'instrument financier qualifié de couverture qui est considérée comme efficace doit être comptabilisée en capitaux propres.

Ainsi, sur l'exercice 2024, la contrepartie de l'augmentation de la dette *Yankee* de 16,6 millions d'euros a été comptabilisée en diminution des réserves de conversion. Au 31 décembre 2024, un solde total de 90,2 millions d'euros a été comptabilisé en diminution des réserves de conversion, au titre de l'emprunt *Yankee*.

Conformément à IAS 21, les écarts de change relatifs aux créances à recevoir ou dettes à payer constituant en substance une part de l'investissement net en devises d'une entité étrangère du Groupe sont enregistrés en diminution des réserves de conversion pour un montant de 1,5 million d'euros sur l'exercice 2024, soit un solde de 10,3 millions d'euros au 31 décembre 2024 venant augmenter les réserves de conversion.

Le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 29 « Information financière dans les économies hyperinflationnistes » aux sociétés dont la monnaie fonctionnelle est considérée comme étant en hyperinflation. Les états financiers des sociétés concernées sont retraités des effets de l'inflation (convention du coût historique), ils sont ensuite convertis dans la monnaie de présentation du Groupe au cours de clôture. Legrand applique la norme à la Turquie. Au 31 décembre 2024, un solde de 112 millions d'euros a été comptabilisé en augmentation des réserves de conversion.

## NOTE 4.4 Provisions

La variation des provisions sur l'exercice 2024 s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024					
	Garanties produits	Litiges et contentieux	Risques fiscaux et sociaux	Restructurations	Autres	Total
Au début de la période	58,5	135,3	44,0	36,2	56,7	330,7
Changements du périmètre de consolidation	1,8	5,5	0,0	1,2	2,0	10,5
Dotations aux provisions	21,3	18,5	4,7	52,3	16,9	113,7
Reprises de provisions suite à leur utilisation	(6,4)	(14,1)	(1,1)	(33,0)	(12,4)	(67,0)
Reprises de provisions devenues sans objet	(6,0)	(34,7)	0,0	(0,4)	(5,3)	(46,4)
Reclassements	0,0	5,1	0,1	0,0	(4,3)	0,9
Effet de conversion	1,4	1,2	(0,8)	1,3	(0,3)	2,8
<b>À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>70,6</b>	<b>116,8</b>	<b>46,9</b>	<b>57,6</b>	<b>53,3</b>	<b>345,2</b>
<i>dont part non courante</i>	<i>16,6</i>	<i>82,4</i>	<i>13,2</i>	<i>12,3</i>	<i>42,6</i>	<i>167,1</i>

La variation des provisions sur l'exercice 2023 s'analysait comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023					
	Garanties produits	Litiges et contentieux	Risques fiscaux et sociaux	Restructurations	Autres	Total
Au début de la période	53,5	151,3	44,3	39,4	75,3	363,8
Changements du périmètre de consolidation	0,0	0,1	0,0	0,0	0,8	0,9
Dotations aux provisions	29,0	23,1	5,2	29,5	26,6	113,4
Reprises de provisions suite à leur utilisation	(6,6)	(5,8)	(4,3)	(29,9)	(31,2)	(77,8)
Reprises de provisions devenues sans objet	(17,4)	(31,2)	0,0	(2,2)	(10,0)	(60,8)
Reclassements	1,0	(1,7)	(0,3)	0,3	(3,0)	(3,7)
Effet de conversion	(1,0)	(0,5)	(0,9)	(0,9)	(1,8)	(5,1)
<b>À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>58,5</b>	<b>135,3</b>	<b>44,0</b>	<b>36,2</b>	<b>56,7</b>	<b>330,7</b>
<i>dont part non courante</i>	<i>14,4</i>	<i>102,9</i>	<i>13,7</i>	<i>5,0</i>	<i>40,8</i>	<i>176,8</i>

## NOTE 4.5 Avantages long terme au personnel

### NOTE 4.5.1 Avantages postérieurs à l'emploi

Les sociétés du Groupe gèrent plusieurs régimes de retraite. Ces régimes sont financés par des versements à des compagnies d'assurance ou à des régimes de retraite en fiducie, déterminés par des calculs actuariels périodiques. Il existe, au sein du Groupe, des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies.

Un régime à cotisations définies est un régime au titre duquel le Groupe verse des cotisations définies à une entité distincte. Les cotisations versées au titre des régimes à cotisations définies sont constatées en charges lorsqu'elles sont dues. Le Groupe n'a aucune obligation légale ou implicite de verser de nouvelles cotisations si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour verser à tous les salariés les prestations relatives à leurs années de service sur la période courante et sur les périodes antérieures.

Un régime à prestations définies précise le montant des prestations que les salariés recevront à leur retraite, lequel dépend habituellement d'un ou de plusieurs facteurs tels que

l'âge, le nombre d'années de cotisation et la rémunération. Le passif enregistré au bilan relatif aux régimes de retraite à prestations définies est la valeur actuelle des engagements à la date du bilan diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Les coûts des services passés, résultant des effets des changements de régimes de retraite, sont intégralement comptabilisés en charges dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus.

Le Groupe comptabilise l'intégralité des écarts actuariels directement en capitaux propres, en résultat global de la période, conformément à IAS 19.

Les engagements au titre des régimes à prestations définies sont calculés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de services futurs du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. La valeur actuelle de l'engagement est déterminée en actualisant les sorties futures

de fonds estimées sur la base du taux d'intérêt des obligations d'entreprises de qualité libellées dans la monnaie de paiement des prestations et dont l'échéance est proche de celle de l'engagement au titre des pensions.

Certaines sociétés du Groupe versent à leurs retraités des prestations pour soins de santé postérieures à l'emploi.

Les avantages au personnel concernant les avantages postérieurs à l'emploi selon le régime des prestations définies se répartissent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
France (note 4.5.1.2)	92,4	91,4
Italie (note 4.5.1.3)	25,8	26,5
Royaume-Uni (note 4.5.1.4)	78,3	75,5
États-Unis (note 4.5.1.5)	60,5	56,9
Autres pays	58,8	57,0
<b>TOTAL DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI</b>	<b>315,8</b>	<b>307,3</b>

L'ouverture de ces droits exige habituellement que le salarié ait terminé sa carrière dans l'une des sociétés du Groupe et qu'il y ait travaillé un nombre d'années minimal. Ces avantages sont traités comme des avantages postérieurs à l'emploi selon le régime de prestations définies.

#### NOTE 4.5.1.1 Analyse des prestations définies de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

L'engagement total du Groupe au titre des régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, y compris les engagements courants et

non courants, porte essentiellement sur la France, l'Italie, les États-Unis et le Royaume-Uni.

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<b>Évolution de l'engagement</b>		
Engagement au début de la période	307,3	311,2
Coût des services	9,5	9,0
Coût de l'actualisation financière	13,6	13,0
Prestations versées ou inutilisées	(25,0)	(22,7)
Cotisations des salariés	0,8	0,4
Pertes (gains) actuariels	3,3	(2,5)
Réductions, liquidations, prestations spéciales de cessation d'emploi	(0,5)	0,1
Effet de conversion	7,2	(1,9)
Autres	(0,4)	0,7
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>315,8</b>	<b>307,3</b>
<b>Valeur des actifs</b>		
Valeur des actifs au début de la période	179,3	188,6
Rendement attendu des actifs du régime	9,0	8,3
Cotisations patronales	7,1	8,6
Cotisations des participants	0,3	0,9
Prestations versées	(14,4)	(13,5)
Gains (pertes) actuariels	4,3	(12,6)
Effet de conversion	8,2	(1,0)
Autres	0,6	0,0
<b>VALEUR DES ACTIFS À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>194,4</b>	<b>179,3</b>
<b>ENGAGEMENT PROVISIONNÉ AU BILAN</b>	<b>143,4</b>	<b>141,5</b>
Passif courant	5,8	5,3
Passif non courant	137,6	136,2
Actif non courant	22,0	13,5

Les écarts actuariels d'un montant de 1,0 million d'euros ont été comptabilisés en augmentation des capitaux propres sur l'exercice 2024.

Ces écarts actuariels de 1,0 million d'euros correspondent à :

- des gains liés à des changements d'hypothèses financières pour 0,5 million d'euros ;
- des gains liés à des changements d'hypothèses démographiques pour 0,0 million d'euros ; et
- des gains d'expérience pour 0,5 million d'euros.

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux taux de rendement des obligations de première catégorie. Ils sont arrêtés sur la base d'indices externes communément retenus comme référence :

- zone euro : iBoxx € Corporates AA 10+ ;

Les versements futurs actualisés au titre des régimes de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi du Groupe se décomposent comme suit :

(millions d'euros)

2025	18,5
2026	19,4
2027	19,3
2028	22,6
2029 et au-delà	236,0
<b>TOTAL</b>	<b>315,8</b>

L'impact du coût des services et des coûts financiers sur le résultat avant impôt de la période s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Coûts des services	(9,5)	(9,0)
Coûts financiers nets	(4,6)	(4,7)
<b>TOTAL</b>	<b>(14,1)</b>	<b>(13,7)</b>

Au 31 décembre 2024, l'allocation moyenne pondérée des principaux actifs des régimes de retraite s'analyse comme suit :

(en pourcentage)	Royaume-Uni	États-Unis
Titres de capitaux propres	26,4	27,5
Titres de créances	62,6	58,7
Fonds de compagnies d'assurance	11,0	13,8
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Ces actifs sont valorisés à la valeur de marché.

#### NOTE 4.5.1.2 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et pour retraites complémentaires en France

Les provisions constituées au bilan consolidé couvrent des droits non définitivement acquis concernant les salariés encore en activité au sein du Groupe. Le Groupe n'a aucun engagement vis-à-vis d'anciens salariés, les droits définitivement acquis par ceux-ci leur ayant été payés lors de leur départ à la retraite, soit directement, soit par le biais d'un versement libératoire unique à une compagnie d'assurance spécialisée dans le service des rentes.

Le principal régime à prestations définies en vigueur en France concerne le droit à indemnités de fin de carrière. Tout

- Royaume Uni : iBoxx £ Corporates AA 15+ ;
- États-Unis : Citigroup Pension Liability Index.

Une analyse de sensibilité a été réalisée sur :

- le taux d'actualisation retenu. Une diminution de 50 points de base de ce taux conduirait à une perte actuarielle supplémentaire d'environ 12,9 millions d'euros augmentant d'autant la valeur de l'engagement constaté au bilan au 31 décembre 2024 ; et
- le taux de revalorisation salariale. Une augmentation de 50 points de base de ce taux conduirait à une perte actuarielle supplémentaire d'environ 6,8 millions d'euros augmentant d'autant la valeur de l'engagement constaté au bilan au 31 décembre 2024.

la différence entre un engagement cumulé au titre des prestations définies de 92,4 millions d'euros au 31 décembre 2024 (91,4 millions d'euros au 31 décembre 2023), et la juste valeur de l'actif des plans de 0,0 million d'euro au 31 décembre 2024 (0,0 million d'euro au 31 décembre 2023).

Le calcul des engagements est effectué sur la base d'hypothèses de rotation du personnel et de mortalité, en estimant un taux de progression des rémunérations et un taux d'actualisation financière. Au 31 décembre 2024, le calcul est basé sur une hypothèse d'augmentation des salaires de 3,5 % et un taux d'actualisation de 3,2 % (respectivement 3,5 % et 3,2 % en 2023).

#### NOTE 4.5.1.3 Provisions pour indemnités de fin de contrat de travail en Italie

En Italie, une indemnité de fin de contrat est allouée aux salariés quel que soit le motif de la cessation de l'emploi.

Depuis janvier 2007, les indemnités de fin de contrat sont versées soit à un fonds de pension (fonds indépendant du Groupe), soit à l'Institut National de Sécurité Sociale Italienne. À compter de cette date, les cotisations effectuées au titre de l'indemnité de fin de contrat sont traitées en norme IFRS comme des régimes à cotisations définies.

Les indemnités de fin de contrat antérieures à janvier 2007 continuent d'être traitées comme des régimes à prestations

définies en accord avec les normes IFRS mais en tenant compte d'une révision actuarielle qui exclut l'effet de l'augmentation future des salaires.

La provision pour indemnités de fin de contrat ainsi constituée, correspond à l'engagement de fin 2006 et à son évolution, et s'élève à 25,8 millions d'euros au 31 décembre 2024 (26,5 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Au 31 décembre 2024, le calcul de la provision est fondé sur un taux d'actualisation de 3,2 % (3,1 % en 2023).

#### NOTE 4.5.1.4 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi au Royaume-Uni.

Le régime en place au Royaume-Uni est régi par l'article 153 de la loi de Finance de 2004 et est géré dans une entité juridiquement distincte du Groupe.

Les prestations sont payées directement par les fonds constitués des cotisations de l'employeur et des salariés.

Le régime est fermé aux nouveaux entrants depuis mai 2004.

L'engagement est constitué à 1,5 % de participants actifs du régime, à 35,9 % de participants dont les droits à indemnité sont clos et à 62,6 % de retraités.

Les provisions constituées au bilan consolidé s'élèvent à 0,0 million d'euro au 31 décembre 2024 (0,0 million d'euro au

31 décembre 2023). Cela vient refléter le fait que la juste valeur de l'actif des plans est supérieure à la valeur de l'engagement cumulé au titre des prestations.

Le calcul des engagements repose sur des hypothèses de rotation du personnel et de mortalité, en estimant un taux de progression des rémunérations et un taux d'actualisation financière. Les hypothèses retenues au 31 décembre 2024 sont une augmentation des salaires de 4,2 % et un taux d'actualisation et de rendement attendu des actifs de 5,2 % (respectivement 4,2 % et 5,1 % en 2023).

#### NOTE 4.5.1.5 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi aux États-Unis

Le Groupe cotise aux États-Unis à des fonds de pension pour la retraite de ses salariés, ainsi qu'à des assurances vie et de santé en faveur de certains de ses salariés retraités.

Le principal régime « *Legrand North America Retirement Plan* » fait l'objet d'un règlement du même nom en vigueur depuis janvier 2002 et dont le dernier amendement date de janvier 2008. Les cotisations minimum au régime sont déterminées par la section 430 du Code de fiscalité *Internal Revenue Code*.

Pour faire face aux obligations de ce régime, le Groupe a mis en place un *trust* avec Prudential Financial Inc. Les actifs de ce *trust* comprennent différents fonds d'investissement. L'administrateur du *trust* est Legrand North America. Wiremold Company est l'administrateur du régime, et Prudential Financial Inc. le dépositaire.

Ce régime est fermé aux nouveaux entrants à compter d'août 2006 pour les salariés mensualisés et à compter

d'avril 2009 pour les salariés payés à l'heure. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les participants actifs du régime ne peuvent plus cumuler de nouveaux droits.

L'engagement est constitué à 8 % de participants actifs du régime, à 20,3 % d'autres participants du régime ne cumulant plus de droits à prestations et à 71,7 % de participants retraités du régime.

La politique de financement du régime retenue est de financer au minimum le niveau requis par la loi.

Les provisions constituées au bilan consolidé s'élèvent à 0,0 million d'euro au 31 décembre 2024 (0,0 million d'euro au 31 décembre 2023). Cela vient refléter le fait que la juste valeur de l'actif des plans est supérieure à la valeur de l'engagement cumulé au titre des prestations.

Au 31 décembre 2024, le calcul est fondé sur un taux d'actualisation et de rendement attendu des actifs de 5,0 % (5,2 % en 2023).



## NOTE 4.5.2 Autres avantages du personnel à long terme

Le Groupe a mis en place des plans de rémunérations pluriannuelles long terme réglés en numéraire, attribués à l'expiration d'une période de 3 ans, et sous réserve du respect d'une condition de présence, aux personnes jugées clés dans le Groupe.

En complément de la condition de présence ces plans peuvent, selon les cas, être soumis à la réalisation par le Groupe de conditions de performances économiques futures.

Suite à leur remplacement progressif par les plans de rémunérations pluriannuelles long terme réglés en instruments de capitaux propres détaillés dans la note 4.2.1, ces plans ne représentent plus de montants matériels dans les états financiers du Groupe.

## NOTE 4.6 Emprunts non courants et courants

Le Groupe mène une gestion active de ses emprunts via la diversification de ses sources de financement, afin de renforcer ses capacités de développement à moyen terme, tout en assurant sa solidité financière à long terme.

### Titres négociables

Legrand France dispose d'un programme de titres négociables à court terme, (NEU CP) dont l'enveloppe a été portée de 700,0 millions d'euros à 1 200,0 millions d'euros le 25 mars 2020.

Un programme complémentaire de titres négociables à moyen terme (NEU MTN) a été ouvert le 18 mars 2021 pour une enveloppe de 1 200,0 millions d'euros.

### Emprunts obligataires

En décembre 2015, le Groupe a émis un emprunt obligataire de 300,0 millions d'euros conclu pour une durée de 12 ans, soit à échéance le 16 décembre 2027. Un complément de 55,0 millions d'euros en nominal a été émis en janvier 2024. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 1,875 % par an et fera l'objet d'un remboursement *in fine*.

En juillet 2017, le Groupe a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 1,0 milliard d'euros, en deux tranches de 500,0 millions d'euros chacune, conclues pour des durées de 7 ans et 15 ans. La première tranche de 500,0 millions d'euros a été remboursée le 6 juillet 2024. La deuxième tranche est assortie d'un coupon de 1,875 % par an et sa date d'échéance est fixée au 6 juillet 2032.

En mars 2018, le Groupe a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 8 ans, soit à échéance le 6 mars 2026. Cet emprunt est assorti d'un coupon à 1,0 % par an et fera l'objet d'un remboursement *in fine*.

En juin 2019, le Groupe a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 9 ans, soit à échéance le 24 juin 2028. Un complément de 75,0 millions d'euros en nominal a été émis en mars 2024. Cet emprunt est assorti d'un coupon à 0,625 % par an et fera l'objet d'un remboursement *in fine*.

En mai 2020, le Groupe a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 600,0 millions d'euros conclu pour une durée de 10 ans, soit à échéance le 20 mai 2030. Cet emprunt est assorti d'un coupon à 0,75 % par an et fera l'objet d'un remboursement *in fine*.

En octobre 2021, le Groupe a émis son premier emprunt obligataire indexé sur sa trajectoire de neutralité carbone, pour un montant total de 600,0 millions d'euros conclu pour une durée de 10 ans, soit à échéance le 6 octobre 2031. Cet emprunt est assorti d'un coupon à 0,375 % par an et fera l'objet d'un remboursement *in fine*.

L'indexation sur la trajectoire carbone se matérialise par un potentiel coupon complémentaire de 0,50 % sur la seule dernière année d'échéance de l'obligation, en cas de non-atteinte des objectifs fixés.

En mai 2023, le Groupe a émis un emprunt obligataire lié au développement durable indexé sur les engagements RSE du Groupe, pour un montant total de 700,0 millions d'euros conclu pour une durée de 6 ans, soit à échéance le 29 mai 2029. Cet emprunt est assorti d'un coupon à 3,5 % par an et fera l'objet d'un remboursement *in fine*.

L'indexation sur les engagements RSE se matérialise par un potentiel coupon complémentaire de 0,125 % sur les 4 dernières années d'échéance de l'obligation, en cas de non-atteinte d'un des objectifs fixés.

En juin 2024, le Groupe a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 600,0 millions d'euros conclu pour une durée de 10 ans, soit à échéance le 26 juin 2034. Cet emprunt est assorti d'un coupon à 3,5 % par an et fera l'objet d'un remboursement *in fine*.

### Obligations Yankee

Le 14 février 1995, Legrand France a émis sur le marché public américain un emprunt obligataire d'un montant de 400,0 millions de dollars américains, portant intérêt fixe au taux de 8,5 % et remboursable le 15 février 2025. Les intérêts de cet emprunt sont payables à terme échu, les 15 février et 15 août de chaque année, la première échéance étant intervenue le 15 août 1995.

Le Groupe a été sollicité par des détenteurs d'obligations *Yankee* pour leur racheter des titres. Dans ce cadre, le Groupe a décidé d'acquérir des obligations *Yankee* :

- en 2013, pour un montant représentant au total un nominal de 6,5 millions de dollars américains,
- en 2020, pour un montant représentant au total un nominal de 18,6 millions de dollars américains,
- en 2021, pour un montant représentant au total un nominal de 27,5 millions de dollars américains,
- en 2022, pour un montant représentant au total un nominal de 34,6 millions de dollars américains,



- en 2023, pour un montant représentant au total un nominal de 21,4 millions de dollars américains.

Ces obligations ont été annulées consécutivement à leur acquisition par le Groupe.

### Contrat de Crédit 2011

En octobre 2011, Legrand a conclu avec six banques un Contrat de Crédit permettant au Groupe de bénéficier d'une ligne de crédit multidevise d'un montant de 900,0 millions d'euros, renouvelable par tirages successifs et d'échéance 5 ans avec option de renouvellement de deux fois un an. Dans le cadre de ce contrat, la marge appliquée au-delà des taux de marché est fixée en fonction de la notation attribuée au Groupe.

En juillet 2014, le Groupe a signé un accord d'amendement et d'extension de ce Contrat de Crédit avec l'ensemble des banques y ayant souscrit. Au terme de cet accord, la maturité maximum de la ligne de crédit a été allongée de 3 ans, soit

jusqu'en juillet 2021, incluant une option de renouvellement de deux fois un an, avec des conditions financières améliorées par rapport à celles d'octobre 2011.

En décembre 2019, le Groupe a signé un nouvel accord d'amendement et d'extension de ce même Contrat de Crédit avec l'ensemble des banques y ayant souscrit.

Au terme de cet accord, la maturité de la ligne de crédit multidevise de 900,0 millions d'euros a été allongée jusqu'en décembre 2026. La marge appliquée au-delà des taux de marché reste fixée en fonction de la notation attribuée au Groupe mais est augmentée ou diminuée chaque année en fonction du taux de réalisation annuel de la feuille de route RSE du Groupe.

Le Contrat de Crédit ne fait pas l'objet de covenant.

Au 31 décembre 2024, le Groupe n'effectue pas de tirage sur cette ligne de crédit.

### NOTE 4.6.1 Emprunts non courants

Ces emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui tient compte le cas échéant des coûts de transaction directement attribuables à l'émission de la dette.

Les emprunts non courants s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Titres négociables	71,5	50,0
Emprunts obligataires	4 230,0	3 500,0
Obligations <i>Yankee</i>	0,0	262,7
Dettes financières de location	241,2	216,3
Autres emprunts	125,4	75,3
<b>Emprunts non courants hors coûts d'émission de la dette</b>	<b>4 668,1</b>	<b>4 104,3</b>
Coûts d'émission de la dette	(25,4)	(15,3)
<b>TOTAL</b>	<b>4 642,7</b>	<b>4 089,0</b>

Ils sont ensuite évalués au coût amorti, sur la base de leur taux d'intérêt effectif.

Aucun de ces emprunts ne fait l'objet de garanties.

Les emprunts non courants (hors coûts d'émission de la dette) sont libellés dans les monnaies suivantes, après prise en compte des instruments de couverture (se référer à la note 5.1.2.2) :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Euro	4 402,8	3 654,5
Dollar américain	94,2	358,8
Autres devises	171,1	91,0
<b>EMPRUNTS NON COURANTS HORS COÛTS D'ÉMISSION DE LA DETTE</b>	<b>4 668,1</b>	<b>4 104,3</b>

Les emprunts non courants (hors coûts d'émission de la dette) au 31 décembre 2024 sont remboursables selon l'échéancier suivant :

(en millions d'euros)	Titres négociables	Emprunts obligataires	Obligations <i>Yankee</i>	Dettes financières de location	Autres emprunts
Un à deux ans	0,0	400,0	0,0	63,9	28,6
Deux à trois ans	71,5	355,0	0,0	48,5	65,0
Trois à quatre ans	0,0	475,0	0,0	34,7	20,7
Quatre à cinq ans	0,0	700,0	0,0	22,4	10,1
Au-delà de cinq ans	0,0	2 300,0	0,0	71,7	1,0
<b>EMPRUNTS NON COURANTS HORS COÛTS D'ÉMISSION DE LA DETTE</b>	<b>71,5</b>	<b>4 230,0</b>	<b>0,0</b>	<b>241,2</b>	<b>125,4</b>

Les emprunts non courants (hors coûts d'émission de la dette) au 31 décembre 2023 sont remboursables selon l'échéancier suivant :

(en millions d'euros)	Titres négociables	Emprunts obligataires	Obligations Yankee	Dettes financières de location	Autres emprunts
Un à deux ans	50,0	0,0	262,7	55,3	12,8
Deux à trois ans	0,0	400,0	0,0	44,6	36,9
Trois à quatre ans	0,0	300,0	0,0	33,4	12,1
Quatre à cinq ans	0,0	400,0	0,0	21,9	12,7
Au-delà de cinq ans	0,0	2 400,0	0,0	61,1	0,8
<b>EMPRUNTS NON COURANTS HORS COÛTS D'ÉMISSION DE LA DETTE</b>	<b>50,0</b>	<b>3 500,0</b>	<b>262,7</b>	<b>216,3</b>	<b>75,3</b>

Les taux d'intérêt moyens des emprunts non courants s'analysent comme suit :

	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Titres négociables	3,22 %	(0,01 %)
Emprunts obligataires	1,77 %	1,30 %
Obligations Yankee	8,50 %	8,50 %
Dettes financières de location	3,99 %	3,06 %
Autres emprunts	3,09 %	3,67 %

#### NOTE 4.6.2 Emprunts courants

Les emprunts courants s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Titres négociables	50,0	115,0
Emprunts obligataires	0,0	500,0
Obligations Yankee	279,8	0,0
Dettes financières de location	77,7	68,3
Autres emprunts	36,0	49,0
<b>TOTAL</b>	<b>443,5</b>	<b>732,3</b>

#### NOTE 4.6.3 Analyse des variations des emprunts non courants et courants

Les variations des emprunts non courants et courants s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	Variations n'impactant pas les flux de trésorerie					31 décembre 2023
		Flux de trésorerie	Acquisitions	Reclassements	Effet de conversion	Autres	
Emprunts non courants	4 642,7	796,9	55,4	(412,4)	0,7	113,1	4 089,0
Emprunts courants	443,5	(719,1)	0,7	412,4	17,4	(0,2)	732,3
<b>Dettes financières brute</b>	<b>5 086,2</b>	<b>77,8</b>	<b>56,1</b>	<b>0,0</b>	<b>18,1</b>	<b>112,9</b>	<b>4 821,3</b>

**NOTE 4.7 Impôts différés**

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont comptabilisés sur la base de la différence temporelle entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable consolidée (méthode bilantielle).

Un actif ou un passif d'impôt différé est constaté au taux d'imposition attendu pour la période de réalisation de l'actif ou de règlement du passif.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent des impôts prélevés par la même administration fiscale si cette autorité fiscale le permet.

Un actif d'impôt différé est constaté dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs ou des différences temporelles sur lesquels l'actif d'impôt pourra être imputé. Le Groupe devrait utiliser les actifs d'impôts différés reconnus au plus tard dans les cinq années suivant la date de clôture.

Les impôts différés constatés au bilan résultent d'écart temporels entre les bases comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan et s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Impôts différés actifs (passifs) constatés en France	(299,3)	(303,5)
Impôts différés actifs (passifs) constatés à l'étranger	(526,0)	(485,8)
<b>TOTAL</b>	<b>(825,3)</b>	<b>(789,3)</b>
Origine des impôts différés :		
– Dépréciations pour stocks et créances clients	88,4	77,6
– Marges en stock	27,8	25,1
– Pertes fiscales reportables reconnues	5,5	3,0
– Contrats de location	8,1	6,0
– Immobilisations	(391,2)	(321,4)
– Marques	(433,9)	(430,8)
– Brevets	(21,5)	(10,7)
– Autres provisions	(105,4)	(130,6)
– Avantages postérieurs à l'emploi	32,9	31,7
– Juste valeur des instruments dérivés	(0,1)	(0,2)
– Autres	(35,9)	(39,0)
<b>TOTAL</b>	<b>(825,3)</b>	<b>(789,3)</b>
– dont impôts différés actifs	178,7	141,0
– dont impôts différés passifs	(1 004,0)	(930,3)

L'échéance de reversement attendu des impôts différés s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Impôts différés actifs (passifs) se reversant à court terme	132,9	108,4
Impôts différés actifs (passifs) se reversant à long terme	(958,2)	(897,7)
<b>TOTAL</b>	<b>(825,3)</b>	<b>(789,3)</b>

Les pertes fiscalement reportables s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<b>Pertes fiscales reportables reconnues</b>	<b>32,5</b>	<b>16,7</b>
Actifs d'impôts différés reconnus	5,5	3,0
<b>Pertes fiscales reportables non reconnues</b>	<b>157,5</b>	<b>145,5</b>
Actifs d'impôts différés non reconnus	33,1	32,7
<b>Pertes fiscales reportables totales</b>	<b>190,0</b>	<b>162,2</b>

## NOTE 4.8 Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dettes fiscales (hors impôts sur le résultat)	106,5	111,3
Salaires et charges sociales	379,8	362,0
Participation et intéressement des salariés	34,3	40,5
Fournisseurs d'immobilisations	38,7	41,5
Charges à payer	244,9	211,4
Intérêts non échus	49,7	39,9
Produits constatés d'avance	51,3	45,7
Autres passifs courants	36,6	35,8
<b>TOTAL</b>	<b>941,8</b>	<b>888,1</b>

## NOTE 5 - Autres informations

### NOTE 5.1 Instruments financiers et gestion des risques

#### NOTE 5.1.1 Instruments financiers

##### NOTE 5.1.1.1 Impact des instruments financiers

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le				
	31 décembre 2024			31 décembre 2023	
	Effets sur le résultat financier	Effets sur les capitaux propres		Effets sur le résultat financier	Effets sur les capitaux propres
		Juste Valeur	Conversion		
Autres titres immobilisés					
Créances clients et comptes rattachés	(2,0)			(2,1)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	78,9		13,6	67,5	(27,5)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés					
Emprunts	(113,5)		(16,6)	(89,3)	9,5
Instruments dérivés	12,6	(12,9)		14,3	(6,5)
<b>TOTAL</b>	<b>(24,0)</b>	<b>(12,9)</b>	<b>(3,0)</b>	<b>(9,6)</b>	<b>(24,5)</b>

Conformément à IFRS 9, les autres titres immobilisés sont valorisés à la juste valeur en contrepartie des capitaux propres. La variation de juste valeur de ces titres impacte ainsi uniquement le bilan et le résultat global de la période du Groupe.

Les obligations *Yankee* libellées en dollars américains sont considérées comme une couverture d'investissement net, tel que précisé en note 4.3.2.

**NOTE 5.1.1.2 Bilan par catégorie des instruments financiers**

(en millions d'euros)	31 décembre 2024						31 décembre 2023
	Valeur au bilan	Coût amorti	Juste valeur	Ventilation par niveau de valorisation			Valeur au bilan
				Niveau 1 <sup>(1)</sup>	Niveau 2 <sup>(2)</sup>	Niveau 3 <sup>(3)</sup>	
<b>ACTIF</b>							
<b>Actifs non courants</b>							
Autres titres immobilisés	43,0		43,0			43,0	27,7
Autres actifs non courants	142,4	120,4	22,0		22,0		145,5
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>185,4</b>	<b>120,4</b>	<b>65,0</b>	<b>0,0</b>	<b>22,0</b>	<b>43,0</b>	<b>173,2</b>
<b>Actifs courants</b>							
Créances clients et comptes rattachés	1 051,0	1 051,0					969,9
Autres actifs financiers courants	1,3		1,3		1,3		1,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 080,7		2 080,7		2 080,7		2 815,4
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>	<b>3 133,0</b>	<b>1 051,0</b>	<b>2 082,0</b>	<b>0,0</b>	<b>2 082,0</b>	<b>0,0</b>	<b>3 787,1</b>
<b>PASSIF</b>							
<b>Passifs non courants</b>							
Emprunts non courants	4 642,7	4 563,4	79,3			79,3	4 089,0
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>4 642,7</b>	<b>4 563,4</b>	<b>79,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>79,3</b>	<b>4 089,0</b>
<b>Passifs courants</b>							
Emprunts courants	443,5	443,5					732,3
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	963,6	963,6					936,5
Autres passifs financiers courants	0,4		0,4		0,4		1,7
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>	<b>1 407,5</b>	<b>1 407,1</b>	<b>0,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,4</b>	<b>0,0</b>	<b>1 670,5</b>

(1) Niveau 1 : référence directe à une cotation sur un marché actif.

(2) Niveau 2 : valorisation reposant sur des données de marché observables.

(3) Niveau 3 : valorisation reposant sur des données de marché non observables.

Conformément à IFRS 13, la valorisation à la juste valeur prend en compte le risque de défaut de la contrepartie.

La valorisation des autres passifs financiers courants est soumise à un risque de crédit propre négligeable, eu égard à la notation de la dette financière du Groupe.

**NOTE 5.1.2 Gestion des risques financiers**

La politique de trésorerie du Groupe est basée sur des principes de gestion globale des risques financiers et prévoit des stratégies spécifiques pour des domaines tels que le risque de taux d'intérêt, le risque de taux de change, le risque de matières premières et l'investissement des excédents de trésorerie. Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé de nature spéculative, en application de sa politique de ne pas s'engager dans des transactions à des fins de spéculation. En conséquence, toutes les transactions portant sur des instruments financiers dérivés sont exclusivement conclues pour les besoins de la gestion de

couverture des risques de taux d'intérêt, de taux de change et de matières premières et sont à ce titre limitées en durée et en montant.

Cette politique est centralisée au niveau du Groupe. Sa mise en œuvre repose sur le service Financements et Trésorerie du Groupe. Celui-ci propose les actions les plus appropriées et les met en application après validation par la Direction Financière et la Direction Générale du Groupe. Un reporting détaillé permet en outre un suivi complet et permanent des positions du Groupe et le pilotage de la gestion des risques financiers exposés dans cette note.

**NOTE 5.1.2.1 Risque de taux**

Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de taux, visant principalement à gérer le risque de hausse des taux d'intérêt, le Groupe répartit sa dette entre montant à taux fixe

et montant à taux variable. Le Groupe peut être amené à souscrire des instruments de couverture pour ses financements futurs.

La ventilation de la dette financière nette (hors coûts d'émission de la dette) entre taux fixe et taux variable, avant couverture, est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024						31 décembre 2023	
	Moins d'1 an	1 an à 2 ans	2 ans à 3 ans	3 ans à 4 ans	4 ans à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total	Total
<b>Actifs financiers*</b>								
dont à taux fixes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
dont à taux variables	2 080,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2 080,7	2 815,4
<b>Passifs financiers**</b>								
dont à taux fixes	(414,3)	(491,8)	(539,8)	(530,2)	(732,2)	(2 371,7)	(5 080,0)	(4 637,4)
dont à taux variables	(29,2)	(0,8)	(0,2)	(0,2)	(0,2)	(1,0)	(31,6)	(199,2)
<b>Exposition nette</b>								
dont à taux fixes	(414,3)	(491,8)	(539,8)	(530,2)	(732,2)	(2 371,7)	(5 080,0)	(4 637,4)
dont à taux variables	2 051,5	(0,8)	(0,2)	(0,2)	(0,2)	(1,0)	2 049,1	2 616,2

\* Actifs financiers : trésorerie et valeurs mobilières de placement.

\*\* Passifs financiers : endettement brut (hors coût d'émission de la dette).

La sensibilité du coût de l'endettement net à la variation des taux d'intérêts, avant prise en compte des opérations de couverture de change, est présentée ci-dessous :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Impact en résultat avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts	Impact en résultat avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts
Impact du calcul d'une sensibilité + 100 bps	22,1	22,1	24,5	24,5
Impact du calcul d'une sensibilité - 100 bps	(22,1)	(22,1)	(24,5)	(24,5)

L'impact en résultat avant impôts d'une hausse des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à un produit de 22,1 millions d'euros du fait d'une exposition nette à taux variable positive.

Inversement, l'impact en résultat avant impôts d'une baisse des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une charge de 22,1 millions d'euros.

### NOTE 5.1.2.2 Risque de change

Le Groupe opère au niveau international et est, en conséquence, exposé à un risque de change découlant de l'utilisation de plusieurs devises étrangères.

Lorsque cela est pertinent, des couvertures naturelles sont privilégiées. Si nécessaire, lorsque l'achat d'un actif est financé dans une devise différente de la devise fonctionnelle du pays, le Groupe peut procéder à des couvertures à terme pour se prémunir du risque de change.

Au 31 décembre 2024, les couvertures à terme mises en place concernent le dollar américain, le dollar australien, le dollar canadien, le dollar singapourien, la livre britannique, le peso mexicain et le yuan chinois et sont comptabilisées à leur juste valeur au bilan.

La ventilation de la dette financière nette (hors coûts d'émission de la dette) par devise de reporting est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024				31 décembre 2023	
	Actifs financiers*	Passifs financiers**	Exposition nette avant couverture	Instruments de couverture	Exposition nette après couverture	Exposition nette après couverture
Euro	1 375,9	(4 564,7)	(3 188,8)	(185,6)	(3 374,4)	(2 363,7)
Dollar américain	500,0	(406,9)	93,1	89,2	182,3	1,8
Autres devises	204,8	(140,0)	64,8	96,4	161,2	340,7
<b>TOTAL</b>	<b>2 080,7</b>	<b>(5 111,6)</b>	<b>(3 030,9)</b>	<b>0,0</b>	<b>(3 030,9)</b>	<b>(2 021,2)</b>

\* Actifs financiers : trésorerie et valeurs mobilières de placement.

\*\* Passifs financiers : endettement brut (hors coût d'émission de la dette).

La sensibilité de l'endettement brut à la variation du taux de change de l'euro par rapport aux autres devises, avant prise en compte des opérations de couverture effectives, est présentée ci-dessous :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Impact en résultat financier avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts	Impact en résultat financier avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts
	Hausse de 10 %		Hausse de 10 %	
Dollar américain	0,0	40,6	0,0	38,6
Autres devises	(0,2)	13,7	(0,1)	14,6

(en millions d'euros)	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Impact en résultat financier avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts	Impact en résultat financier avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts
	Baisse de 10 %		Baisse de 10 %	
Dollar américain	0,0	(36,9)	0,0	(35,1)
Autres devises	0,2	(12,4)	0,1	(13,3)

La ventilation par devise de reporting des actifs et passifs opérationnels courants hors impôts est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Actif opérationnel courant hors impôts	Passif opérationnel courant hors impôts	Exposition nette	Exposition nette
Euro	786,1	928,2	(142,1)	(133,1)
Dollar américain	942,0	609,3	332,7	288,7
Autres devises	938,1	546,0	392,1	361,0
<b>TOTAL</b>	<b>2 666,2</b>	<b>2 083,5</b>	<b>582,7</b>	<b>516,6</b>

Le tableau ci-dessous présente une répartition du chiffre d'affaires et des coûts opérationnels par devise de reporting au 31 décembre 2024 :

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires		Coûts opérationnels	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Euro	2 939,7	34,0 %	2 249,9	32,1 %
Dollar américain	3 422,5	39,6 %	2 835,8	40,5 %
Autres devises	2 286,7	26,4 %	1 920,5	27,4 %
<b>TOTAL</b>	<b>8 648,9</b>	<b>100,0 %</b>	<b>7 006,2</b>	<b>100,0 %</b>

Lorsque cela est pertinent, des couvertures naturelles sont également recherchées en faisant correspondre les coûts et le chiffre d'affaires dans chacune des devises dans lesquelles le Groupe opère. Pour les montants résiduels, le Groupe peut mettre en place des couvertures optionnelles pour limiter son risque contre la hausse ou la baisse des principales devises concernées, ces couvertures ayant une échéance inférieure à 18 mois.

Le Groupe estime que, tous les autres paramètres demeurant inchangés, une hausse de 10 % du taux de

change de l'euro par rapport à toutes les autres devises entraînerait en 2024 une diminution du chiffre d'affaires d'environ 519 millions d'euros (496 millions d'euros en 2023) et du résultat opérationnel d'environ 87 millions d'euros (74 millions d'euros en 2023) ; une baisse de 10 % entraînerait en 2024 une augmentation du chiffre d'affaires d'environ 571 millions d'euros (546 millions d'euros en 2023) et du résultat opérationnel d'environ 95 millions d'euros (81 millions d'euros en 2023).

### NOTE 5.1.2.3 Risque de matières premières

Le Groupe est exposé au risque de matières premières engendré par des modifications des prix des matières premières, principalement des matières plastiques et des métaux (acier, cuivre, laiton, aluminium).

Pour l'exercice 2024, les consommations de matières premières (hors composants) représentaient environ 735 millions d'euros.

Une augmentation de 10 % appliquée aux consommations ci-dessus aurait entraîné une augmentation théorique de ces frais d'environ 73 millions d'euros sur une base annuelle. Le Groupe estime que, si les circonstances le permettent, il pourrait augmenter les prix de vente de ses produits afin de compenser dans la durée l'effet de telles augmentations.

En complément, le Groupe peut recourir à des couvertures optionnelles spécifiques de montants et de durées limités afin de couvrir une partie de son risque lié à une évolution défavorable des cours de certaines matières premières, notamment le cuivre. Le Groupe n'a pas conclu de tels contrats de couverture au cours de l'exercice 2024.

#### NOTE 5.1.2.4 Risque de crédit

Comme indiqué à la note 2.2, une part importante du chiffre d'affaires est réalisée auprès de deux grands distributeurs. Les autres ventes sont essentiellement réalisées auprès de distributeurs de matériel électrique, mais elles sont diversifiées par le nombre des clients et la dispersion géographique. Le Groupe effectue un suivi très actif de ses créances clients : des plafonds de crédit revus régulièrement sont fixés pour

tous les clients, le recouvrement des créances fait l'objet d'un suivi rigoureux avec des relances systématiques en cas de dépassement d'échéances et avec une revue régulière de la situation avec la Direction Financière du Groupe. Lorsque la situation le justifie, le Groupe a la possibilité d'avoir recours soit à l'assurance crédit, soit au *factoring*.

#### NOTE 5.1.2.5 Risque de contrepartie

Les instruments financiers susceptibles de se traduire par un risque de contrepartie sont principalement les disponibilités, les dépôts bancaires, les placements à court terme ainsi que les instruments de couverture mis en place par le Groupe. Ces actifs sont placés auprès d'établissements financiers ou d'entreprises de premier plan avec pour objectif de

fragmenter l'exposition à ces contreparties. Ces stratégies sont décidées et suivies par la Direction Financière du Groupe, qui assure un suivi régulier des notations et taux de *Credit Default Swap* (contrat d'échange sur risques de crédit) de ces principales contreparties.

#### NOTE 5.1.2.6 Risque de liquidité

Le Groupe considère que l'élément essentiel de la gestion du risque de liquidité concerne l'accès à des sources de financement diversifiées en origine et en maturité. Cet élément constitue la base de la politique de financement mise en œuvre par le Groupe.

Ainsi, la dette financière nette qui s'élève à 3 005,5 millions d'euros au 31 décembre 2024, est totalement financée par des lignes de financement arrivant à échéance au plus tôt en 2025 et au plus tard en 2032. La maturité moyenne de la dette brute est de 4,8 ans.

Par ailleurs, Legrand est noté A- avec perspective stable par l'agence Standard & Poor's.

Agence de notation	Dette à long terme	Perspective
S&P	A-	Stable

### NOTE 5.2 Enjeux climatiques

Le Groupe a pour ambition de contribuer à la lutte contre le changement climatique en réduisant son empreinte carbone et en proposant des solutions innovantes et durables à ses clients.

#### NOTE 5.2.1 Engagements climatiques

Le Groupe est engagé depuis de nombreuses années dans une démarche de réduction de ses impacts sur l'environnement, et particulièrement sur le changement climatique.

En 2024, Legrand a validé auprès du SBTi (*Science Based Target initiative*) son engagement *Net Zero* 2050.

Cet engagement comprend une réduction d'ici 2050 des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Groupe de 90 % sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, ainsi que la neutralisation des émissions restantes.

Les objectifs 2030 du Groupe ont ainsi été revus à la hausse :

- réduction de 42 % des émissions *Scopes* 1&2 en données courantes sur une base 2022 ;
- réduction de 25 % des émissions *Scope* 3 en données courantes sur une base 2022, intégrant les émissions liées

aux achats de biens et de services et les émissions liées à la phase d'usage des produits du Groupe.

Legrand a également adhéré à RE100, avec l'objectif d'atteindre 100 % d'électricité provenant de sources renouvelables d'ici 2030.

Pour atteindre l'ensemble de ces objectifs, Legrand entend poursuivre et amplifier ses plans d'actions tels que l'amélioration de l'efficacité énergétique et le déploiement de panneaux photovoltaïques sur ses sites, la réduction des émissions de ses produits lors de leur phase d'usage, l'engagement de ses fournisseurs à réduire leurs émissions de GES, ou encore l'augmentation de l'utilisation de matières recyclées dans ses produits.



La feuille de route RSE 2022-2024, lancée en mars 2022, comporte un pilier sur le climat avec des engagements concrets de réduction des émissions de gaz à effet de serre :

- réduction de 10 % par an des émissions de gaz à effet de serre sur la durée de la feuille de route sur les *Scopes* 1 & 2 ;
- engagement des 250 fournisseurs clés ayant le plus d'impact carbone sur le Groupe (*Scope* 3), entre 2022 et 2024, pour qu'ils réduisent en moyenne de 30 % leurs émissions de CO<sub>2</sub> à horizon 2030.

Le financement du Groupe accompagne ses engagements extra-financiers et climatiques avec :

- un contrat de Crédit syndiqué multidevise, dont la marge est depuis 2019 en partie liée au taux de réalisation annuel des feuilles de route RSE ;
- deux émissions obligataires *Sustainability-Linked* à 10 ans et 6 ans lancées en 2021 et 2023 et indexées sur ses objectifs de décarbonation et de diversité de genre.

## NOTE 5.2.2 Enjeux liés au changement climatique pour le Groupe

### Risques physiques

Afin d'apprécier l'exposition de Legrand, une analyse des risques climatiques physiques pouvant impacter ses sites de productions, de distribution et ses bureaux a été réalisée en 2024. L'analyse s'est concentrée sur des risques aigus et chroniques, concernant les périls suivants :

- en lien avec les températures : vagues de froid / gel, et vagues de chaleur, températures extrêmes, feux de forêts, stress thermique ;
- en lien avec l'eau : inondations (côtières, fluviales, pluviales, eaux souterraines), sécheresse, précipitations extrêmes ;
- en lien avec le vent : tempêtes de neige, grêle, tornades, cyclones et ouragans ;
- en lien avec les sols : glissements de terrains, affaissements, séismes.

Les principaux risques physiques liés au climat affectant le Groupe sont le stress thermique, les inondations pluviales, les vagues de chaleur et les glissements de terrains.

Le résultat de cette analyse montre que le risque brut (avant mesure d'adaptation) reste raisonnable sur l'activité du Groupe. A court terme, il représente environ 6% du chiffre d'affaires du Groupe répartis en une quinzaine de sites dont

certains ont déjà fait l'objet de premières mesures d'adaptation. A moyen terme, il pourrait concerner environ 10% du chiffre d'affaire du Groupe et une trentaine de sites. Fort de cette étude, Legrand prendra des mesures d'atténuation additionnelles.

### Opportunités

Face à l'urgence climatique et l'émergence de nouveaux besoins, le Groupe propose une large offre de solutions (connectées ou non) destinées à la maîtrise des consommations d'énergie dans tous types de bâtiments.

Les ventes provenant des programmes d'efficacité énergétique ont atteint environ 23 % de ses ventes en 2024.

### Enjeux réglementaires

Le paysage réglementaire évolue pour intégrer le changement climatique, en particulier la nouvelle directive européenne sur le *reporting* de durabilité des entreprises (CSRD).

Les réglementations auxquelles le Groupe est assujéti n'entraînent aujourd'hui pas de risque sur son activité ou son équilibre financier. Les réglementations liées au changement climatique stimulent la demande pour les produits du Groupe.

## NOTE 5.2.3 Incidences comptables et financières

L'exposition actuelle du Groupe aux conséquences du changement climatique est limitée. Par conséquent, à ce stade, les impacts du changement climatique sur les états financiers sont peu significatifs.

Pour respecter ses engagements climatiques, le Groupe déploie des moyens supplémentaires, à ce stade sans impact matériel sur son modèle financier.

Les effets à court et moyen terme ont été intégrés au niveau des plans stratégiques du Groupe, sur la base desquels sont réalisés les tests de dépréciation des actifs incorporels à durée de vie indéfinie (note 3.2). Les effets de ces changements à long terme ne sont pas chiffrables à ce stade.

Les études et réflexions du Groupe n'ont pas conduit à d'autres impacts sur les actifs et ne sont pas de nature à remettre en cause les méthodes d'évaluation de la juste valeur et des tests de sensibilité associés.

### NOTE 5.3 Informations relatives aux parties liées

Au sens d'IAS 24, les seules parties liées identifiées par le Groupe sont ses principaux dirigeants, à savoir les membres du Comité de Direction et la Présidence du Conseil d'administration.

Les rémunérations allouées aux membres du Comité de Direction et à la Présidence du Conseil d'administration au titre de leurs fonctions dans le Groupe sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<b>Rémunération (montants payés sur l'exercice)</b>	<b>9,9</b>	<b>10,9</b>
dont rémunération fixe	5,3	5,3
dont rémunération variable	4,4	5,4
dont autres avantages à court terme <sup>(1)</sup>	0,2	0,2
<b>Rémunérations long terme (charge de l'exercice) <sup>(2)</sup></b>	<b>5,8</b>	<b>5,5</b>
<b>Indemnités de fin de contrat (charge de l'exercice)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Engagements de retraite et avantages assimilés <sup>(3)</sup></b>	<b>(0,1)</b>	<b>0,1</b>

(1) Les autres avantages court terme incluent les avantages en nature.

(2) Selon les plans de rémunérations réglés en instruments de capitaux propres décrits en note 4.2.1, avec hypothèse de conditions de performance à 100 %.

(3) Variation de la valeur actualisée de l'obligation (en conformité avec IAS 19).

### NOTE 5.4 Engagements hors bilan

#### Garanties financières

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Garanties concédées à des banques	105,6	92,0
Garanties concédées à d'autres organismes	45,1	64,9
<b>TOTAL</b>	<b>150,7</b>	<b>156,9</b>

L'essentiel de ces garanties est concédé à des banques par la Société pour le compte de filiales du Groupe établies à l'étranger.

### NOTE 5.5 Litiges et passifs éventuels

Le Groupe est impliqué dans un certain nombre de litiges ou de procès découlant de son activité normale. La Direction estime avoir correctement provisionné ces risques potentiels, étant précisé qu'aucune provision n'a été constituée pour des litiges ou procès pour lesquels le Groupe considère que les critères de comptabilisation de provision ne sont pas respectés au regard des normes IFRS.

Legrand a fait l'objet d'une perquisition le 6 septembre 2018, au cours de laquelle Legrand a pleinement coopéré avec les autorités compétentes.

Le 4 juillet 2022, Legrand a reçu une notification de griefs de l'Autorité de la Concurrence portant sur la pratique des prix dérogés avec ses distributeurs sur le marché français.

Le 20 octobre 2022, Legrand a indiqué que l'une de ses entités françaises a été mise en examen et astreinte à octroyer une sûreté de 80,5 millions d'euros dans le cadre de l'enquête sur la pratique des prix dérogés sur le marché

français. Au 31 décembre 2024, seuls 60 millions d'euros versés au titre de la caution restent au bilan et il n'y a plus d'engagement hors bilan.

Le 30 octobre 2024, Legrand a pris connaissance de la décision exécutoire de l'Autorité de la Concurrence condamnant Legrand au paiement d'une amende de 43 millions d'euros au titre de l'application de prix dérogés sur le marché français entre 2012 et 2015. Le décaissement aura lieu en 2025.

Legrand réfute catégoriquement le grief retenu à son encontre et a fait appel de cette décision le 16 décembre 2024.

Cette décision exécutoire n'a pas d'impact significatif sur les états financiers 2024 du Groupe.

Legrand réitère son engagement ferme à respecter strictement la loi et notamment le droit de la concurrence.

**NOTE 5.6 Honoraires des Commissaires aux comptes**

Le montant total des honoraires des Commissaires aux comptes de la Société figurant au compte de résultat consolidé du Groupe en 2024 se détaille comme suit :

(en milliers d'euros HT)	PricewaterhouseCoopers Audit SAS		Forvis Mazars & Associés	
Certification des comptes	776	95 %	659	95 %
Services autres que la certification des comptes (SACC)	45	5 %	37	5 %
<b>TOTAL</b>	<b>821</b>	<b>100 %</b>	<b>696</b>	<b>100 %</b>

  

(en milliers d'euros HT)	PricewaterhouseCoopers Audit SAS	Forvis Mazars & Associés
Certification des informations en matière de durabilité (CSRD)	223	307

**NOTE 5.7 Événements postérieurs à la clôture**

En février 2025, Legrand a annoncé l'acquisition de Performance, basé à Zeist, aux Pays-Bas. Performance est un spécialiste des logiciels de santé connectée et compte

plus de 140 collaborateurs, dont près de 60 dédiés à la R&D, pour un chiffre d'affaires annuel de plus de 20 millions d'euros.

**NOTE 5.8 Réconciliation des chiffres clés****Réconciliation du résultat opérationnel ajusté avec le résultat net de la période :**

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<b>Résultat net de la période</b>	<b>1 168,9</b>	<b>1 148,5</b>
Résultat des entités mises en équivalence	0,0	0,0
Impôts sur le résultat	409,0	401,1
(Gains)/pertes de change	13,9	8,6
Produits financiers	(103,0)	(87,6)
Charges financières	153,9	121,0
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1 642,7</b>	<b>1 591,6</b>
i) Amortissements et dépréciations liés aux revalorisations d'actifs lors des acquisitions, des autres impacts sur le compte de résultat liés aux acquisitions et ii) impacts liés au désengagement de Russie (dépréciation d'actifs et cession effective)	133,3	178,6
Pertes de valeur des <i>goodwill</i>	0,0	0,0
<b>Résultat opérationnel ajusté</b>	<b>1 776,0</b>	<b>1 770,2</b>

**Réconciliation du résultat net part du Groupe ajusté avec le résultat net part du Groupe :**

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<b>Résultat net part du Groupe ajusté</b>	<b>1 166,4</b>	<b>1 203,1</b>
Impacts liés à la cession effective des activités russes		(54,6)
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>1 166,4</b>	<b>1 148,5</b>

## Réconciliation de la marge brute d'autofinancement, du *cash flow* libre et du *cash flow* libre normalisé avec le résultat net de la période :

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<b>Résultat net de la période</b>	<b>1 168,9</b>	<b>1 148,5</b>
Mouvements des actifs et passifs n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :		
Amortissements et dépréciations	384,9	373,9
Variation des autres actifs et passifs non courants et des impôts différés non courants	35,5	15,2
(Gains)/pertes de change latents	0,1	4,8
(Plus-values) moins-values sur cessions d'actifs	1,4	44,1
Autres éléments n'ayant pas d'incidence sur la trésorerie	7,8	14,0
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>1 598,6</b>	<b>1 600,5</b>
Baisse (Hausse) du besoin en fonds de roulement	(75,3)	235,9
<b>Flux de trésorerie des opérations courantes</b>	<b>1 523,3</b>	<b>1 836,4</b>
Investissements (dont frais de développement capitalisés)	(239,6)	(253,3)
Produit résultant des cessions d'actifs	6,8	1,7
<b>Cash flow libre</b>	<b>1 290,5</b>	<b>1 584,8</b>
Hausse (Baisse) du besoin en fonds de roulement	75,3	(235,9)
(Hausse) Baisse du besoin en fonds de roulement normalisé	(8,8)	(22,2)
<b>Cash flow libre normalisé</b>	<b>1 357,0</b>	<b>1 326,7</b>

## Réconciliation de l'EBITDA avec le résultat net de la période :

(en millions d'euros)	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<b>Résultat net de la période</b>	<b>1 168,9</b>	<b>1 148,5</b>
Résultat des entités mises en équivalence	0,0	0,0
Impôts sur le résultat	409,0	401,1
(Gains)/pertes de change	13,9	8,6
Produits financiers	(103,0)	(87,6)
Charges financières	153,9	121,0
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1 642,7</b>	<b>1 591,6</b>
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	224,3	203,9
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles (y compris frais de développement capitalisés)	155,4	166,2
Pertes de valeur des <i>goodwill</i>	0,0	0,0
<b>EBITDA</b>	<b>2 022,4</b>	<b>1 961,7</b>

**Calcul de la dette financière nette :**

<i>(en millions d'euros)</i>	Période de 12 mois close le	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Emprunts courants	443,5	732,3
Emprunts non courants	4 642,7	4 089,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(2 080,7)	(2 815,4)
<b>Dette financière nette</b>	<b>3 005,5</b>	<b>2 005,9</b>

**Calcul du besoin en fonds de roulement :**

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Créances clients et comptes rattachés	1 051,0	969,9
Stocks	1 320,9	1 222,3
Autres créances courantes	294,3	302,9
Créances d'impôt courant ou exigible	212,5	192,7
Actifs/(passifs) d'impôts différés se reversant à court terme	132,9	108,4
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(963,6)	(936,5)
Autres passifs courants	(941,8)	(888,1)
Dettes d'impôt courant ou exigible	(48,1)	(61,9)
Provisions courantes	(178,1)	(153,9)
<b>Besoin en fonds de roulement</b>	<b>880,0</b>	<b>755,8</b>